BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

PROJET DE LOI DE REGLEMENT, EXERCICE 2017 RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET

Juin 2018

SOMMAIRE

SOMMAIREi
SIGLES ET ABREVIATIONSii
LISTE DES TABLEAUXiii
LISTE DES GRAPHIQUESiv
AVERTISSEMENT1
INTRODUCTION GENERALE2
PREMIERE PARTIE :5
EXPOSE DES MOTIFS5
I. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE6
II. ANALYSE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES7
III. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE18
IV. SITUATION DE LA DETTE DE L'ETAT38
V. SITUATION DES RESULTATS DES PROGRAMMES38
VI. LES COMPTES ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT43
VII. ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA51
VIII. ANALYSE DE QUELQUES RATIOS DE GESTION54
IX. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES54
DEUXIEME PARTIE :58
PROJET DE LOI DE REGLEMENT58

SIGLES ET ABREVIATIONS

AUR: **FONER:** Approche Unité de Recouvrement Fonds National pour l'Education et la Recherche

AN: Assemblée nationale GACP: Gouvernements Affiliés au Club de Paris

ARCEP: Autorité de Régulation des Communications **GNACP:** Gouvernements Non Affiliés Au Club de Paris

Electroniques et des Postes

ATD: Avis à tiers détenteur LFR: Loi de Finances Rectificative

CAST: Comptes d'affectation spéciale du Trésor MINEFID: Ministère de l'Economie, des Finances et du

LR:

Développement

Loi de Règlement

CNSS: Caisse Nationale de Sécurité Sociale N/A: Non applicable

CNAOB: Centre National d'Appareillage et d'Orthopédique ONI: Office National d'Identification

du Burkina Faso

BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CID PG: Paierie Générale Circuit Informatisé de la Dépense

CIR: Circuit Intégré de la Recette PNDES: Programme National pour le développement

Economique et Social Partenaire Technique et Financier CIFE: Circuit Intégré des Financements Extérieurs PTF:

CDP: PA/SNMF: Club De Paris Plan d'Action de la stratégie Nationale de Micro

Finance

COMFIB Commission des Finances et du Budget PoSEF: Politique Sectorielle de l'Economie et des

Finances

CCP: **RESINA:** Réseau Informatique de l'Administration Compte Courant Postal

CAST: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor RAR: Reste A Recouvrer

SIAO: Salon International de l'Artisanat de CAS: Concours à l'Ajustement Structurel

Ouagadougou

CNT: Conseil National de la Transition Société Nationale Burkinabè de l'Electricité **SONABEL:**

DOC: Stratégie de Croissance Accélérée et de Direction de l'Ordonnancement et de la **SCADD:** Comptabilité

Développement Durable. Taxe sur la Valeur Ajoutée

DERF: Direction des Enquêtes et des Recherches Fiscales TVA:

Zone d'Activités Commerciales et **DELF:** Direction des Etudes et de la Législation ZACA: Administratives

Financière.

DGB: Direction Générale du Budget

Direction Générale des Impôts

DGTCP: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité

Publique

DGI:

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: SITUATION DES AUTORISATIONS DES RECETTES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2017 (EN F	-CFA).9
TABLEAU 2: SITUATION DES AUTORISATIONS DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2017 (EN	
TABLEAU A CITUATION DEC AUTODICATIONS DES DESETTES DES COMPTES D'AFFESTATION SPECIALE (CAP) A	
TABLEAU 3:SITUATION DES AUTORISATIONS DES RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS) [
L'EXERCICE 2017 (EN FCFA)	15
L'EXERCICE 2017 (EN FCFA)	/1
TABLEAU 6:SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCIC	
2017 (EN FCFA)	∠o `⊏∧\ ɔ1
TABLEAU 8: SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES DES CAS DE L'EXERCICE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 9: SITUATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (EN FCFA)	
TABLEAU 10:SITUATION DES OPERATIONS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 11: SITUATION DE LA DETTE DE L'EXERCICE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 12:SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL DE L'ANNEE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 13: RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES DE L'ANNEE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 14:SOLDE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE DE L'ANNEE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 15: PERTES ET PROFITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE DE L'ANNEE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 16: RESULTAT DEFINITIF DE LA LOI DE REGLEMENT DE L'EXERCICE (EN FCFA)	
TABLEAU 17 :SOLDE BUDGETAIRE DE BASE DE L'ANNEE 2017 (EN FCFA)	
TABLEAU 18 :SITUATION DE L'ACTIF DE L'ETAT (EN FCFA)	
TABLEAU 19 :SITUATION DU PASSIF DE L'ETAT (EN FCFA)	
TABLEAU 20 :SITUATION DES PRODUITS (EN FCFA)	
TABLEAU 21 :SITUATION DES CHARGES (EN FCFA)	
TABLEAU 23 :ETAT DE CONVERGENCE	
TABLEAU 24: SITUATION DE QUELQUES RATIOS DE GESTION DE L'EXERCICE 2017	

LISTE DES GRAPHIQUES

FIGURE 1PARTS DES RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DANS LES EMISSIONS 2017 (EN %)	19
FIGURE 2 :REPARTITION DES EMISSIONS DES RECETTES ORDINAIRES (EN %)	20
FIGURE 3: REPARTITION DES EMISSIONS DES RECETTES EXTRAORDINAIRES (EN %)	20
FIGURE 4 PARTS DES RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DANS LES RECOUVREMENTS 2017 (EN %)	21
FIGURE 5: REPARTITION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES ORDINAIRES (EN %)	22
FIGURE 6: REPARTITION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES EXTRAORDINAIRES(EN %)	22
FIGURE 7:PART DES ENGAGEMENTS DES AE DES DEPENSES EN CAPITAL SUR LES CREDITS PREVISIONNELS DES A	4E
(EN %)	24
FIGURE 8: PART DES ORDONNANCEMENTS DES CP DES DEPENSES ORDINAIRES SUR LES CREDITS PREVISIONNEL	LS
(EN %)	25
FIGURE 9: PART DES ORDONNANCEMENTS DES CP DES DEPENSES EN CAPITAL SUR LES CREDITS PREVISIONNELS	.S
(EN %)	25
FIGURE 10 :PART DES ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES ORDINAIRES DANS LES DEPENSES PEC DANS LE CID	(EN
%)	26
FIGURE 11 PART DES ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES EN CAPITAL DANS LES DEPENSES PEC DANS LE CID ((EN
%)	26
FIGURE 12: INDICATEURS D'IMPACT ET D'EFFET	39

AVERTISSEMENT

Le Burkina Faso a adopté le 06 novembre 2015 la loi organique 073 qui fixe les règles fondamentales relatives à la nature, au contenu, à la présentation, à l'élaboration et à l'adoption des lois de finances, ainsi qu'aux opérations d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat.

Les dispositions de l'article 115 de cette loi organique stipulent que la loi de règlement 2015 et les lois de finances gestion 2016 sont régies par les dispositions de la loi n°006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances et son modificatif.

Les lois de finances 2017 sont donc élaborées suivant les dispositions de cette nouvelle loi.

Les innovations apportées sont entre autres :

- la suppression des emprunts des ressources budgétaires ;
- la suppression des amortissements des emprunts des dépenses budgétaires.
 Ces opérations sont désormais transférés dans les opérations de trésorerie et n'impactent donc plus sur le résultat budgétaire.
- le report du résultat comptable de l'exercice au passif du bilan.

La prise en compte de ces innovations a affecté le résultat de la loi de règlement, exercice 2017.

INTRODUCTION GENERALE

Le budget de l'Etat, principal instrument de mise en œuvre du programme économique et social du Gouvernement, est un état prévisionnel annuel des recettes et des dépenses de l'Etat. Il permet au Gouvernement d'assumer avec efficacité son rôle d'agent de développement.

Le budget est voté chaque année par le Parlement à travers des lois de finances qui « déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte, compte tenu de la situation et des objectifs macroéconomique de l'Etat et des obligations du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA ».

En tant qu'acte d'autorisation, son exécution doit faire l'objet d'un compte rendu à l'Assemblée nationale en application des dispositions de l'article 105 de la Constitution. Ce compte rendu se fait à travers la loi de règlement.

Aux termes des dispositions de l'article 6 de la Loi Organique N°073–2015/AN du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances, « la loi de règlement constate les résultats financiers de chaque année civile et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances correspondante, complétée le cas échéant, par les lois de finances rectificatives ».

L'article 51 précise que la loi de règlement d'un exercice :

- constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses;
- rend compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de l'application du tableau de financement de l'Etat ;
- arrête les comptes et les états financiers de l'Etat et affecte les résultats de l'année ;
- rend compte de la gestion et des résultats des programmes ;
- autorise le transfert du résultat de l'année au compte permanent des découverts du Trésor.

L'article 52 stipule que la loi de règlement est accompagnée :

des comptes et des états financiers de l'Etat issus de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale de l'Etat ;

- d'annexes explicatives développant, par programme, dotation, budget annexe et comptes spéciaux du Trésor, le montant définitif des crédits ouverts, des dépenses et, le cas échéant, des recettes constatées;
- des rapports annuels de performance par programme rendant compte de leur gestion et de leurs résultats.

C'est en vertu de ces dispositions que le projet de loi de règlement au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, est soumis au Parlement.

Les résultats de ce projet sont basés sur les niveaux de recouvrement en matière de recettes et d'ordonnancements en matière de dépenses tant en ce qui concerne le budget général que les comptes spéciaux du Trésor.

Pour ce qui concerne les opérations de trésorerie, les résultats de ce projet de loi sont basés sur les niveaux d'encaissements en matière de ressources de trésorerie et de décaissements en matière de charges de trésorerie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, toute opération de dépense ou de recette se traduit par une double comptabilisation:

- au niveau de l'ordonnateur, une comptabilité administrative enregistre les opérations suivant la nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- au niveau du comptable, une comptabilité générale enregistre les opérations conformément au plan comptable de l'Etat.

En fin d'exercice, une concordance doit être établie entre ces deux (02) comptabilités.

Le présent rapport d'exécution du budget de l'Etat présente donc les opérations de recettes et de dépenses exécutées par les ordonnateurs et les comptables principaux de l'Etat.. Il détermine également les résultats de l'exécution des lois de finances, exercice 2017.

Il est articulé autour des deux parties suivantes : l'exposé des motifs et le projet de Loi de règlement elle même.

L'exposé des motifs présente les points suivants :

- l'analyse de l'environnement en 2017 ;
- l'analyse des autorisations budgétaires ;
- l'analyse de l'exécution ;
- la situation de la dette de l'Etat ;
- la situation des résultats des programmes ;
- les comptes et états financiers de l'Etat ;
- l'analyse des critères de convergence de l'UEMOA;
- l'analyse de quelques ratios de gestion ;
- les difficultés et perspectives.

Quant au projet de Loi de règlement, il arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État, ratifie les opérations règlementaires ayant affectée l'exécution du budget, fixe le résultat définitif des Lois de finances.

PREMIERE PARTIE:

EXPOSE DES MOTIFS

I. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'exécution de la loi de finances de l'exercice 2017 a été marquée au niveau mondial, par une reprise de l'activité économique, amorcée au milieu de l'année 2016. Cette reprise est soutenue principalement par les échanges commerciaux et la production industrielle. Ainsi, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,7% en 2017 contre 3,2% en 2016, en accélération aussi bien dans les pays avancés (2,3% en 2017 contre 1,7% en 2016) que dans les pays émergents et en développement (4,7% en 2017 contre 4,4% en 2016).

L'inflation globale a progressé dans les pays avancés, du fait de la reprise du cours du pétrole et est restée relativement stable dans les pays émergents et en développement. En effet, elle s'est située à 1,7% en 2017 contre 0,8% en 2016 dans les pays avancés et à 4,2% contre 4,3% dans les pays émergents et en développement.

Au niveau sous régional, particulièrement dans l'espace UEMOA, l'activité économique a progressé de 6,7% en 2017 contre 6,6% en 2016, en liaison principalement avec l'essor des activités commerciales et manufacturières ainsi que celui des bâtiments et travaux publics.

S'agissant de l'inflation, le taux, en glissement annuel, s'est établi à 0,9% au quatrième trimestre 2017 contre 1,2% au trimestre précédent. Cette évolution du niveau général des prix s'explique par un approvisionnement satisfaisant des marchés en produits agricoles locaux et en produits de pêche.

Au niveau national, en dépit d'une situation sécuritaire sous régionale et nationale préoccupante, de la persistance des revendications sociales, de la faible pluviométrie et son arrêt précoce combinés aux attaques d'oiseaux granivores et de chenilles sur les cultures, l'activité économique en 2017 a enregistré une accélération de son rythme de croissance. En effet, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 6,7% en 2017 contre 5,9% en 2016. Cette croissance en 2017 est tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire.

L'inflation annuelle moyenne est restée faible à fin décembre 2017, se situant à 0,4% contre - 0,2% à la même période en 2016.

La Loi de finances, exercice 2017 s'est exécutée également dans un contexte marqué par le défi majeur de l'opérationnalisation du budget programme avec un accent particulier sur le principe d'ordonnateurs multiples et le fonctionnement des systèmes d'information qui ont été adaptés à cet effet.

Le remaniement ministériel intervenu le 20 février 2017, l'apparition des difficultés techniques constatées dans le cadre du basculement au budget programme et la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires pour prendre en compte certaines dépenses urgentes liées à la situation

sécuritaire, et à la reprise des élections municipales dans certaines communes ont conduit à l'adoption de la première loi de finances rectificative à savoir la loi 021-2017/AN du 09 mai 2017 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017.

En outre, la revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017 a permis d'analyser l'exécution globale du budget de l'Etat, aussi bien en recettes qu'en dépenses, d'anticiper sur les difficultés par la prise de mesures correctives en vue d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire et de permettre aux différents ministères et institutions de faire des propositions d'ajustements de leur budget pour prendre en compte les besoins prioritaires nés en cours d'exécution du budget.

Elle a abouti à l'adoption de la deuxième loi de finances rectificative à savoir la loi n°049-2017/AN du 23 novembre 2017 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017.

Les opérations intervenues dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2017 ont conduit à la prise d'actes modificatifs du budget de l'Etat consistant en l'annulation (arrêté n°2017-050/MINEFID/SG/DGB/DPB/SEB du 29/12/2017 portant annulation de crédits budgétaires, exercice 2017) et en l'ouverture de crédits (décret n°2017-1336/PRES/PM/MINEFID du 31 décembre 2017 portant ouverture de crédits au budget de l'Etat, exercice 2017 à titre d'avances) devant permettre la prise en charge de certaines dépenses urgentes.

L'ensemble des facteurs ci-dessus mentionnés ayant marqué l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, s'est traduit dans la présente loi de règlement.

II. ANALYSE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

A- Budget général

L'autorisation budgétaire est l'acte par lequel l'Assemblée nationale autorise le Gouvernement à percevoir des recettes et à exécuter des dépenses pour une année donnée. A cet effet, elle conditionne l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat.

En matière de recettes, elle traduit une contrainte pour l'exécutif de ne percevoir que les recettes prévues par une loi de finances.

En matière de dépenses, l'autorisation budgétaire a un caractère intrinsèquement limitatif en ce sens que le montant de la dépense ne saurait être supérieur au montant inscrit sur la ligne budgétaire, sauf pour les charges financières de la dette pour lesquelles cette autorisation revêt un caractère évaluatif. Ce principe est atténué par des aménagements d'origine réglementaire qui répondent à une logique d'efficacité.

Ainsi, la loi de finances initiale, exercice 2017 a été modifiée par les lois N°021-2017/AN du 09 mai 2017 et N°049-2017/AN du 23 novembre 2017 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017.

Des arrêtés de réaménagements (virements) et des décrets (avances et virement) sont également intervenus pour modifier les dotations.

1- Situation des autorisations des recettes

La situation définitive des prévisions de recettes se présente comme suit :

<u>Tableau 1:</u>Situation des autorisations des recettes du budget général de l'exercice 2017 (en FCFA)

INTITULES	LFI (1)	LFR1 (2)	LFR2 (3)	MODIFICATIONS REG	GLEMENTAIRES(4) OUVERTURES	PREVISIONS DEFINITIVES (5)	ECART (6)=(5)-(1)	TAUX (7)=(6)/(1)*100
RECETTES ORDINAIRES	1 438 265 000 000		1 444 765 000 000			1 444 765 000 000	6 500 000 000	0,45
Recettes fiscales	1 315 495 336 000		1 315 495 336 000			1 315 495 336 000	-	0,00
Recettes non fiscales	119 018 351 000		106 345 521 000			106 345 521 000	-12 672 830 000	-10,65
Recettes en capital	3 751 313 000		-			-	-3 751 313 000	-100,00
Produits financiers	-		19 172 830 000			19 172 830 000	19 172 830 000	-
Recettes exceptionnelles	-		3 751 313 000			3 751 313 000	3 751 313 000	-
							-	-
RECETTES EXTRAORDINAIRES	598 036 664 000		354 362 968 000			354 362 968 000	-243 673 696 000	-40,75
Dons programmes et legs	336 600 000 000		92 926 304 000			92 926 304 000	-243 673 696 000	-72,39
Dons projets et legs	261 436 664 000		261 436 664 000			261 436 664 000	-	0,00
							-	-
TOTAL GENERAL	2 036 301 664 000		1 799 127 968 000	-	-	1 799 127 968 000	-237 173 696 000	-11,65

Source: DGB, lois de finances exercice 2017

Les prévisions des recettes du budget général, exercice 2017 sont passées de deux mille trentesix milliards trois cent un millions six cent soixante-quatre mille (2 036 301 664 000) francs CFA à mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf milliards cent vingt-sept millions neuf cent soixantehuit mille (1 799 127 968 000) francs CFA, soit une baisse de deux cent trente-sept milliards cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt-seize mille (237 173 696 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 11,65% en valeur relative. Cette baisse s'explique essentiellement par la suppression de 1'ensemble des recettes en capital et une annulation de 72,39% des dons programmes et legs.

Les montants des ressources ordinaires sont passés de mille quatre cent trente-huit milliards deux cent soixante-cinq millions (1 438 265 000 000) francs CFA à mille quatre cent quarante-quatre milliards sept cent soixante-cinq millions (1 444 765 000 000) francs CFA, soit un taux d'accroissement de 0,45% en valeur relative, correspondant à six milliards cinq cent millions (6 500 000 000) francs CFA en valeur absolue. Cette progression est essentiellement imputable aux produits financiers qui se chiffre à dix-neuf milliards cent soixante-douze millions huit cent trente mille (19 172 830 000) francs CFA et aux recettes exceptionnelles d'un montant de trois milliards sept cent cinquante un millions trois cent treize mille (3 751 313 000) francs CFA. Quant aux ressources extraordinaires, elles connaissent une régression de deux cent quarante-trois milliards six cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt-seize mille

Cette baisse est due à une annulation de crédits des dons programmes et legs à hauteur de deux cent quarante-trois milliards six cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt-seize mille (243 673 696 000) francs CFA.

(243 673 696 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de 40,75% en valeur

2- Situation des autorisations des dépenses

relative.

La situation définitive des prévisions de dépenses est présentée dans le tableau suivant :

<u>Tableau 2:</u>Situation des autorisations des dépenses du budget général de l'exercice 2017 (en FCFA)

				Modifications	règlementaires	Prévisions		
INTITULES	LFI (1)	LFR 1 (2)	LFR 2 (3)	Annulations (4)	Ouvertures (5)	définitives (6)=(3)-(4)+(5)	Ecart (7)=(6)-(1)	Taux (8)=(7)/(1) *100
Crédits de paiements (CP)								
Dépenses ordinaires (I)	1 162 976 532 000	1 185 838 286 000	1 221 255 516 899	83 606 604 104	174 228 492 460	1 311 877 405 255	148 900 873 255	12,80
Charges financières de la dette	67 691 691 000	67 691 691 000	67 691 691 000	0	0	67 691 691 000	0	0,00
Dépenses de personnel	550 784 841 000	552 175 057 000	573 040 920 000	68 459 266 000	116 304 660 000	620 886 314 000	70 101 473 000	12,73
Dépenses d'acquisition de biens et services	145 300 000 000	145 467 541 000	153 521 762 570	9 850 159 774	36 671 314 460	180 342 917 256	35 042 917 256	24,12
Dépenses de transferts courants	398 700 000 000	420 003 997 000	426 501 143 329	5 297 178 330	21 252 518 000	442 456 482 999	43 756 482 999	10,97
Dépenses en atténuation des recettes	500 000 000	500 000 000	500 000 000	0	0	500 000 000	0	0,00
Dépenses en capital (II)	1 292 216 582 000	1 269 354 828 000	1 076 527 765 101	91 891 809 391	1 269 921 035	985 905 876 745	-306 310 705 255	-23,70
Investissements exécutés par l'Etat	1 277 016 582 000	1 254 154 828 000	1 056 335 215 101	91 891 809 391	1 269 921 035	965 713 326 745	-311 303 255 255	-24,38
Etat	888 963 250 000	866 101 496 000	668 281 883 101	91 891 809 391	1 269 921 035	577 659 994 745	-311 303 255 255	-35,02
Subventions	261 436 664 000	261 436 664 000	261 436 664 000	0	0	261 436 664 000	0	0,00
Prêts	126 616 668 000	126 616 668 000	126 616 668 000	0	0	126 616 668 000	0	0,00
Transferts en capital	15 200 000 000	15 200 000 000	20 192 550 000	0	0	20 192 550 000	4 992 550 000	32,85
TOTAL DES CP (I+II)	2 455 193 114 000	2 455 193 114 000	2 297 783 282 000	175 498 413 495	175 498 413 495	2 297 783 282 000	-157 409 832 000	-6,41
Autorisations d'engagements (AE)								
Dépenses en capital	2 256 386 550 000	1 269 354 828 000	2 265 120 684 198	361 271 514	6 214 275 514	2 270 973 688 198	14 587 138 198	0,65
Investissements exécutés par l'Etat	2 256 386 550 000	1 254 154 828 000	2 244 928 134 198	361 271 514	6 214 275 514	2 250 781 138 198	-5 605 411 802	-0,25
Etat	1 449 736 780 000	866 101 496 000	1 438 892 622 000	361 271 514	6 214 275 514	1 444 745 626 000	-4 991 154 000	-0,34
Subventions	209 442 373 000	261 436 664 000	209 358 714 875	0	0	209 358 714 875	-83 658 125	-0,04
Prêts	597 207 397 000	126 616 668 000	596 676 797 323	0	0	596 676 797 323	-530 599 677	-0,09
Transferts en capital	0	15 200 000 000	20 192 550 000	0	0	20 192 550 000	20 192 550 000	
TOTAL DES AE	2 256 386 550 000	1 269 354 828 000	2 265 120 684 198	361 271 514	6 214 275 514	2 270 973 688 198	14 587 138 198	0,65

Source : *DGB*, lois de finances et cadre de clôture exercice 2017

2-1. Modifications prises en compte par les lois de finances rectificatives (LFR) et les actes règlementaires élaborés dans le cadre de clôture budgétaire, exercice 2017

2-1-1. Au titre des crédits de paiements

En terme de crédits de paiements, les prévisions des dépenses du budget général, exercice 2017 sont passées de deux mille quatre cent cinquante-cinq milliards cent quatre-vingt-treize millions cent quatorze mille (2 455 193 114 000) francs CFA à deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept milliards sept cent quatre-vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-deux mille (2 297 783 282 000) francs CFA, soit une baisse de cent cinquante-sept milliards quatre cent neuf millions huit cent trente-deux mille (157 409 832 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 06,41% en valeur relative.

a. Dépenses ordinaires

Les prévisions de crédits de paiements des dépenses ordinaires, exercice 2017 sont passées de mille cent soixante-deux milliards neuf cent soixante-seize millions cinq cent trente-deux mille (1 162 976 532 000) francs CFA à mille trois cent onze milliards huit cent soixante-dix-sept millions quatre cent cinq mille deux cent cinquante-cinq (1 311 877 405 255) francs CFA, soit une hausse de cent quarante-huit milliards neuf cent millions huit cent soixante-treize mille deux cent cinquante-cinq (148 900 873 255) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 12,80% en valeur relative. Cette hausse s'explique par une augmentation des prévisions des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services et des dépenses de transferts courants.

b. Dépenses en capital

Les prévisions de crédits de paiements des dépenses en capital, exercice 2017 sont passées de mille deux cents quatre-vingt-douze milliards deux cents seize millions cinq cent quatre-vingt-deux mille (1 292 216 582 000) francs CFA à neuf cent quatre-vingt-cinq milliards neuf cent cinq millions huit cent soixante-seize mille sept cent quarante-cinq (985 905 876 745) francs CFA, soit une baisse de trois cent six milliards trois cent dix millions sept cent cinq mille deux cent cinquante-cinq (306 310 705 255) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 23,70% en valeur relative.

Cette baisse s'explique essentiellement par une réduction des prévisions des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat d'un montant de trois cent onze milliards trois cent trois millions deux cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-cinq (311 303 255 255) francs CFA malgré une augmentation des prévisions des transferts en capital d'un montant de quatre

milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions cinq cent cinquante-cinq mille (4 992 550 000) francs CFA.

2-1-2. Au titre des autorisations d'engagements

En terme d'autorisation d'engagements, les prévisions des dépenses du budget général, exercice 2017 sont passées de deux mille deux cent cinquante-six milliards trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (2 256 386 550 000) francs CFA à deux mille deux cent soixante-dix milliards neuf cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit (2 270 973 688 198) francs CFA, soit une hausse de quatorze milliards cinq cent quatre-vingt-sept millions cent trente-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit (14 587 138 198) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 0,65% en valeur relative. En effet, les prévisions des investissements exécutés par l'Etat ont connu une diminution tandis que les transferts en capital ont fait l'objet d'une prévision d'un montant de vingt milliards cent quatre-vingt-douze millions cinq cent cinquante-cinq mille (20 192 550 000) francs CFA.

Les annulations et les ouvertures de crédits au niveau des différentes catégories de dépenses répondaient à de nouveaux besoins.

2-2. Modifications opérées par les actes règlementaires

Les modifications des prévisions initiales sont encadrées par les dispositions des articles 17 et 23 à 28 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF).

L'article 17 de la LOLF stipule que «... à l'intérieur d'un même programme, les ordonnateurs peuvent, en cours d'exécution, modifier la nature des crédits pour les utiliser, s'ils sont libres d'emploi dans les cas ci-après :

- des crédits de personnel pour majorer les crédits de biens et services, de transfert ou d'investissement;
- des crédits de biens et services et de transfert pour majorer les crédits d'investissement.

Ces modifications sont décidées par arrêté du ministre concerné. Il en informe le ministre chargé des finances. ».

Quant à l'article 23, il stipule : « Des transferts et des virements de crédits peuvent, en cours d'exercice, modifier la répartition des crédits budgétaires entre programmes. Les transferts de crédits modifient la répartition des crédits budgétaires entre programmes de ministères distincts. Ils sont autorisés par décret pris en conseil des ministres sur rapport conjoint du ministre chargé des finances et des ministres concernés.

Les virements de crédits modifient la répartition des crédits budgétaires entre les programmes d'un même ministère. S'ils ne changent pas la nature de la dépense selon les catégories définies à l'alinéa 7 de l'article 14 de la présente loi organique, ils sont pris par arrêté conjoint du ministre intéressé et du ministre chargé des finances. Dans le cas contraire, ils sont autorisés par décret sur rapport conjoint du ministre chargé des finances et du ministre concerné.

Le montant annuel cumulé des virements et transferts affectant un programme ne peut dépasser 10% des crédits votés de ce programme.

Les principes de fongibilité asymétrique, de transferts et de virements de crédits a été respecté à travers les différents décrets et arrêtés pris au cours de l'exercice budgétaire 2017 pour réaménager les crédits du budget de l'Etat.

L'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017 n'a pas connu de transferts de crédits.

Les actes règlementaires intervenus après la dernière loi de finances rectificative portent sur un montant global des prévisions des crédits de paiements de cent soixante-quinze milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent treize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (175 498 413 495) francs CFA aussi bien en annulation qu'en ouverture de crédits.

Quant au montant global des prévisions des autorisations d'engagements, il est de trois cent soixante un millions deux cent soixante-onze mille cinq cent quatorze (361 271 514) francs CFA en annulation et six milliards deux cent quatorze millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent quatorze (6 214 275 514) francs CFA en ouverture.

B- Comptes spéciaux du Trésor

1- Situation des prévisions de recettes des comptes d'affectation spéciale

Les prévisions de recettes des comptes d'affectation spéciale sont présentées dans le tableau ciaprès :

<u>Tableau 3:</u>Situation des autorisations des recettes des comptes d'affectation spéciale (CAS) de l'exercice 2017 (en FCFA)

						Rectif	ficatif	Prévisions		
N° Prog.	N° de cpte	Intitulé CAS	LFI (1)	LFR 1 (2)	LFR 2 (3)	Annulations (4)	Ouvertures (5)	définitives (6)=(3)- (4)+ (5)	Ecart (7)=(6)-(1)	Taux (8)=(7)/(1)*100
125	372.15	Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance	800 000 000		800 000 000	-		800 000 000	0	0,00
126	372.14	Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base	12 577 000 000		21 674 582 000	1 883 752 000	6 899 592 000	26 690 422 000	14 113 422 000	112,22
127	372.11	Cantines scolaires du secondaire	173 320 000		577 850 000	0	0	577 850 000	404 530 000	233,40
128	372.12	Fonds d'appui au développement du système de santé	138 775 000		138 775 000	88 775 000	53 893 000	103 893 000	-34 882 000	-25,14
129	372.16	Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique	7 144 455 000		10 018 407 000	0	0	10 018 407 000	2 873 952 000	40,23
130	372.13	Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso	803 180 000		803 180 000			803 180 000	0	0,00
131	372.17	Fonds de développement de la statistique	15 940 166 000		14 426 002 000			14 426 002 000	-1 514 164 000	-9,50
132	372.18	Cadastre Fiscal	210 000 000		210 000 000			210 000 000	0	0,00
	Т	OTAL GENERAL	37 786 896 000		48 648 796 000	1 972 527 000	6 953 485 000	53 629 754 000	15 842 858 000	41,93

Source : *DGB*, lois de finances et cadre de clôture exercice 2017

Les prévisions des recettes des comptes d'affectation spéciale, exercice 2017 sont passées de trente-sept milliards sept cent quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-seize mille (37 786 896 000) francs CFA à cinquante-trois milliards six cent vingt-neuf millions sept cent cinquante-quatre mille (53 629 754 000) francs CFA, soit une hausse de quinze milliards huit cent quarante-deux millions huit cent cinquante-huit mille (15 842 858 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 41,93% en valeur relative. Cette hausse s'explique par une forte augmentation (au-delà de 100%) des prévisions des comptes « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base », « Cantines scolaires du secondaire ».

2- Situation des prévisions de dépenses des comptes d'affectation spéciale

<u>Tableau 4:</u>Situation des autorisations des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS) de l'exercice 2017 (en FCFA)

N°	No.1			LFR 1		Rectif	icatifs	Prévisions		TAUX			
Prog.	N° de cpte	Intitulé CAS	LFI (1)	(2)	LFR 2 (3)	Annulations (4)	Ouvertures (5)	définitives (6)=(3)-(4)+ (5)	ECART (7)=(6)-(1)	(8)=(7)/(1)*100			
CRÉDITS	DE PAIEMENTS (CP)												
125	372.15	Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance	800 000 000		800 000 000	0	0	800 000 000	0	0,00			
126	372.14	Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base	12 577 000 000		21 674 582 000	1 883 752 000	6 899 592 000	26 690 422 000	14 113 422 000	112,22			
127	372.11	Cantines scolaires du secondaire	173 320 000		577 850 000	0	0	577 850 000	404 530 000	233,40			
128	372.12	Fonds d'appui au développement du système de santé	138 775 000		138 775 000	88 775 000	53 893 000	103 893 000	-34 882 000	-25,14			
129	372.16	Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique	7 144 455 000		10 018 407 000	0	0	10 018 407 000	2 873 952 000	40,23			
130	372.13	Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso	803 180 000		803 180 000	0	0	803 180 000	0	0,00			
131	372.17	Fonds de développement de la statistique	15 940 166 000		14 426 002 000	0	0	14 426 002 000	-1 514 164 000	-9,50			
132	372.18	Cadastre Fiscal	210 000 000		210 000 000	0	0	210 000 000	0	0,00			
	TO	OTAL CP	37 786 896 000	0	48 648 796 000	1 972 527 000	6 953 485 000	53 629 754 000	15 842 858 000	41,93			
AUTORIS	SATIONS D'ENGAGEMENT	` '							0	-!			
125	372.15	Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance			0			0	0	-			
126	372.14	Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base	8 440 000 000		8 650 052 000	165 000 000	4 877 107 000	13 362 159 000	4 922 159 000	58,32			
127	372.11	Cantines scolaires du secondaire	54 850 000		388 350 000	0	0	388 350 000	333 500 000	608,02			
128	372.12	Fonds d'appui au développement du système de santé	100 000 000		50 000 000	0	29 122 000	79 122 000	-20 878 000	-20,88			
129	372.16	Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique	2 989 060 000		4 510 185 000	0	0	4 510 185 000	1 521 125 000	50,89			
130	372.13	Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso	298 000 000		298 000 000			298 000 000	0	0,00			
131	372.17	Fonds de développement de la statistique	5 158 775 000		5 248 775 000			5 248 775 000	90 000 000	1,74			
132	372.18	Cadastre Fiscal			0			0	0	-			
		OTAL AE	17 040 685 000	0	19 145 362 000	165 000 000	4 906 229 000	23 886 591 000	6 845 906 000	40,17			

Source : DGB, lois de finances et cadre de clôture exercice 2017

2-1. Modifications prises en compte par les lois de finances rectificatives (LFR) et les actes règlementaires, exercice 2017

2-1-1. Au titre des crédits de paiements

Au niveau des crédits de paiements, les prévisions des dépenses des comptes d'affectation spéciale, exercice 2017 sont passées de trente-sept milliards sept cent quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-seize mille (37 786 896 000) francs CFA à cinquante-trois milliards six cent vingt-neuf millions sept cent cinquante-quatre mille (53 629 754 000) francs CFA, soit une hausse de quinze milliards huit cent quarante-deux millions huit cent cinquante-huit mille (15 842 858 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 41,93% en valeur relative. Cette hausse s'explique par l'augmentation significative des prévisions des comptes « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base » et des « Cantines scolaires du secondaire ».

2-1-2. Au titre des autorisations d'engagements

Au niveau des autorisations d'engagement, les prévisions des dépenses des comptes d'affectation spéciale, exercice 2017 sont passées de dix-sept milliards quarante millions six cent quatre-vingt-cinq mille (17 040 685 000) francs CFA à vingt-trois milliards huit cent quatre-vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-onze mille (23 886 591 000) francs CFA, soit une hausse de six milliards huit cent quarante-cinq millions neuf cent six mille (6 845 906 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 40,19% en valeur relative.

C- Budgets annexes

Il n'y a pas eu de budgets annexes au cours de l'exercice 2017

III. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Sont examinés ci-après les résultats d'exécution :

- du budget général ;
- des comptes spéciaux du Trésor ;
- des opérations de trésorerie

A- Budget général

L'analyse de l'exécution concerne aussi bien les recettes que les dépenses du budget général

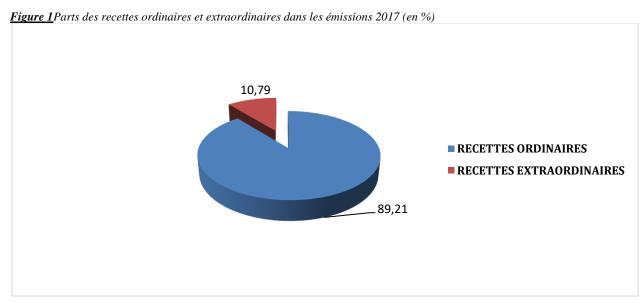
1- Analyse des recettes

Au titre des émissions

Les émissions de l'exercice 2017 se sont élevées à mille six cent soixante dix huit milliards deux cent quatorze millions quatre cent trente mille neuf cent quatre vingt douze (1 678 214 430 992) francs CFA, pour des prévisions définitives de mille sept cent quatre vingt dix neuf milliards cent vingt sept millions neuf cent soixante huit mille (1 799 127 968 000) francs CFA, soit un taux d'émission de 93,28%.

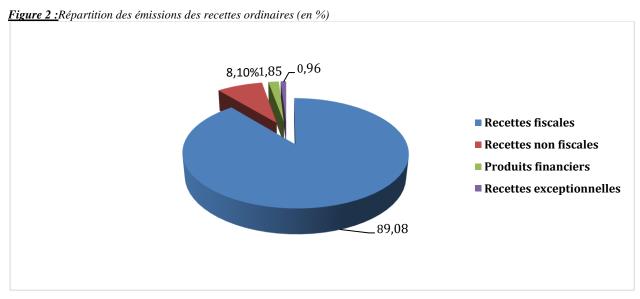
Ces émissions se composent des recettes ordinaires d'un montant de mille quatre cent quatre vingt dix sept milliards soixante dix millions deux cent quatre vingt neuf mille huit cent quatre vingt dix sept (1 497 070 289 897) francs CFA et des recettes extraordinaires d'un montant de cent quatre vingt un milliards cent quarante quatre millions cent cinquante un mille quatre vingt quinze (181 144 151 095) francs CFA.

Parmi les émissions des recettes extraordinaires, il convient de tenir compte de celles « non prise en charge dans le CIR » dont le montant s'établit à cinquante huit milliards neuf cent soixante quatorze millions huit cent vingt sept mille cent quatre vingt treize (58 974 827 193) francs CFA. Les graphiques ci-après illustrent les émissions de chaque nature de recettes.



Source: Statistiques des régies de recettes et lois de finances, exercice 2017

Comme l'indique le graphique, les émissions des recettes ordinaires affichent un taux de 89,21% par rapport aux émissions de l'année. Quant aux émissions des recettes extraordinaires, elles représentent 10,79%.



Source: Statistiques des régies de recettes et lois de finances, exercice 2017

Les recettes fiscales représentent 89,08% des émissions des recettes ordinaires. Elles sont suivies des recettes non fiscales (8,10%), des produits financiers (1,85%) et des recettes exceptionnelles (0,96%).



Source: Statistiques des régies de recettes et lois de finances, exercice 2017

Les dons projets s'établissent à 66,33% des émissions de l'année. Quant aux dons programmes, ils représentent 33,67% des émissions de l'année.

Au titre des recouvrements

Les recouvrements de l'exercice 2017 ont été de mille quatre cent soixante dix sept milliards sept cent soixante douze millions sept cent cinquante cinq mille quatre cent onze

(1 477 772 755 411) francs CFA, pour des émissions cumulées (restes à recouvrer antérieurs+ émissions courantes) arrêtées à la somme de deux mille trois cent quinze milliards cinq cent quarante sept millions cinq cent cinquante quatre mille trois cent soixante deux (2 315 547 554 362) francs CFA, soit un taux de recouvrement de 63,82%.

Comparée aux prévisions définitives, la situation de recouvrement des recettes au titre de l'exercice 2017 affiche un taux de réalisation de 82,14%.

Les recettes ordinaires encaissées s'établissent à mille trois cent cinquante cinq milliards six cent trois millions quatre cent trente un mille cinq cent neuf (1 355 603 431 509) francs CFA, soit un taux de recouvrement de 61,80% de leurs émissions (y compris les RAR). Quant aux recettes extraordinaires, elles se situent à cent vingt deux milliards cent soixante neuf millions trois cent vingt trois mille neuf cent deux (122 169 323 902) francs CFA, soit un taux de recouvrement de 100% de leurs émissions.

Les graphiques ci-après illustrent les niveaux de recouvrement de chaque nature de recettes.

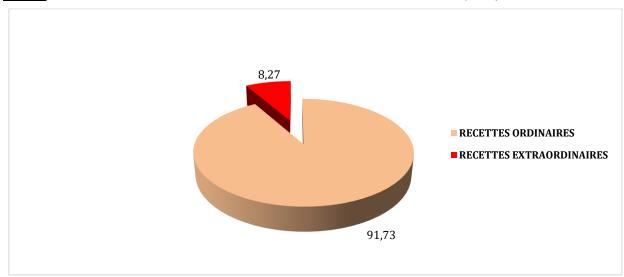
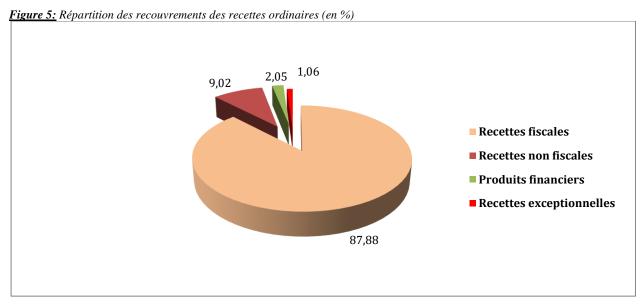


Figure 4 Parts des recettes ordinaires et extraordinaires dans les recouvrements 2017 (en %)

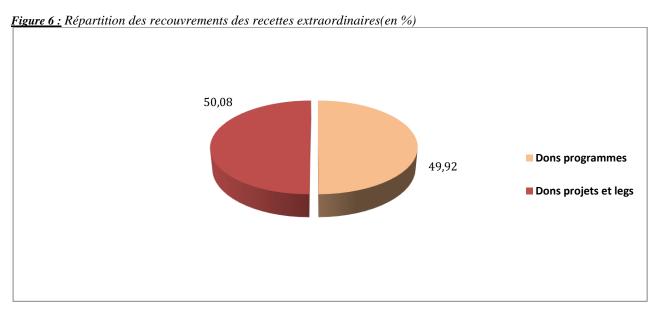
Source: Construit à partir des données fournies par les régies

Le recouvrement des recettes ordinaires représente 91,73% des encaissements de recettes totales au titre de l'exercice 2017. Quant aux recettes extraordinaires, le recouvrement se situe à 8,27% des recettes totales.



Source: Construit à partir des données fournies par les régies

Les recettes fiscales s'établissent à 87,90% des recettes ordinaires encaissées. Les recettes non fiscales, les produits financiers et les recettes exceptionnelles représentent respectivement 9,02%, 2,05% et 1,06%.



Source: Construit à partir des données fournies par les régies

Au titre de l'exercice 2017, les encaissements des recettes extraordinaires s'établissent à 50,08% pour les dons projets et 49,92% pour les dons programmes.

<u>Tableau 5:</u>Situation d'exécution des recettes du budget général de l'exercice 2017 (en FCFA)

	PREVISIONS		RESTE A		EMISSIONS				TAUX en %	
INTITULES	DEFINITIVES	EMISSIONS 2017	RECOUVER 2016	TOTAL	PEC DANS CIR	NON PEC DANS CIR	RECOUVREMENTS	EMISSION 2017	RECOUV.	REAL.
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(2)/(1)	(7)/(5)	(7)/(1)
RECETTES ORDINAIRES	1 444 765 000 000	1 497 070 289 897	696 307 940 563	2 193 378 230 460	2 193 378 230 460		1 355 603 431 509	103,62	61,80	93,83
Recettes fiscales	1 315 495 336 000	1 333 615 008 228	694 351 954 601	2 027 966 962 829	2 027 966 962 829		1 191 241 227 411	101,38	58,74	90,55
Recettes non fiscales	106 345 521 000	121 327 338 383	1 739 793 825	123 067 132 208	123 067 132 208		122 234 260 812	114,09	99,32	114,94
Produits financiers	19 172 830 000	27 755 752 610	0	27 755 752 610	27 755 752 610		27 755 752 610	144,77	100,00	144,77
Recettes exceptionnelles	3 751 313 000	14 372 190 676	216 192 137	14 588 382 813	14 588 382 813		14 372 190 676	383,12	98,52	383,12
RECETTES EXTRAORDINAIRES	354 362 968 000	181 144 151 095	0	181 144 151 095	122 169 323 902	58 974 827 193	122 169 323 902	51,12	100,00	34,48
Dons programmes	92 926 304 000	60 991 990 668		60 991 990 668	60 991 990 668		60 991 990 668	65,63	100,00	65,63
Dons projets et legs	261 436 664 000	120 152 160 427		120 152 160 427	61 177 333 234	58 974 827 193	61 177 333 234	45,96	100,00	23,40
TOTAL GENERAL	4 500 405 040 000	4 (50 044 440 000	(0(007 040 760	2 254 522 224 555	0.045 545 554 0.00	F0.054.005.400	4 455 550 555 144	00.00	(0.00	00.44
TOTAL GENERAL	1 799 127 968 000	1 678 214 440 992	696 307 940 563	2 374 522 381 555	2 315 547 554 362	58 974 827 193	1 477 772 755 411	93,28	63,82	82,14

Source : DGB, DGTCP, DGI, DGD, DGCO

2- Analyse des dépenses

Au titre de l'exercice 2017, les prévisions définitives des autorisations d'engagement se sont élevées à deux mille deux cent soixante dix milliards neuf cent soixante treize millions six cent quatre vingt huit mille cent quatre vingt dix huit (2 270 973 688 198) francs CFA pour un niveau d'engagement de cinq cent quatre vingt quinze milliards six cent quatre vingt six millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille deux cent neuf (595 686 999 209) francs CFA, soit un taux d'exécution de 26,23%.

Quant aux crédits de paiement, ils affichent à la même période des prévisions définitives de deux mille deux cent quatre vingt dix sept milliards sept cent quatre vingt trois millions deux cent quatre vingt deux mille (2 297 783 282 000) francs CFA avec un niveau d'ordonnancement/prise en charge global de deux mille cent quinze milliards six cent soixante seize millions deux cent cinquante neuf mille cinquante quatre (2 115 676 259 054) francs CFA, soit un taux d'exécution de 92,07%.

Concernant la situation des financements extérieurs (subventions et prêts) prise en charge dans le Circuit Intégré des Financements Extérieurs (CIFE), les montants ordonnancés et pris en charge se sont élevés à cent quarante trois milliards soixante neuf millions trois cent quatre vingt sept mille huit cent trente (143 069 387 830) francs CFA.

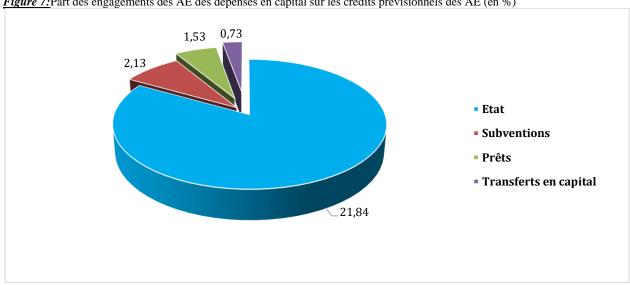
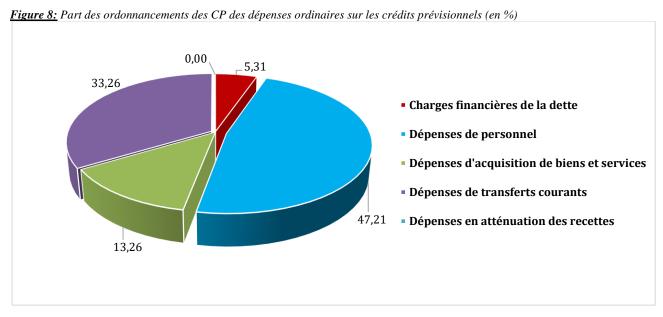


Figure 7: Part des engagements des AE des dépenses en capital sur les crédits prévisionnels des AE (en %)

Source: Construit à partir des données extraites du CID

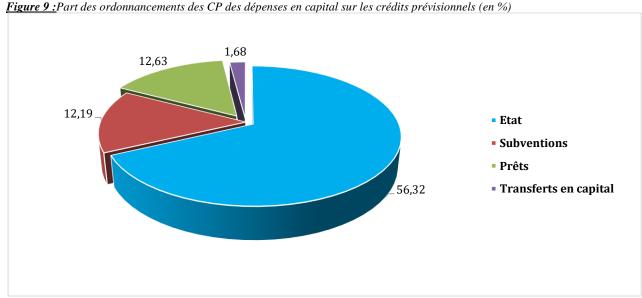
Comme illustre le graphique ci-dessus, sur les prévisions des AE, les engagements des investissements exécutés par l'Etat seul représentent 21,84% contre respectivement 2,13% et 1,53% pour les subventions et les prêts.



Source: Construit à partir des données extraites du CID

Au titre des crédits de paiement (CP), la part des « ordonnancements / prises en charge » des dépenses ordinaires est de 56,54% des prévisions définitives des CP.

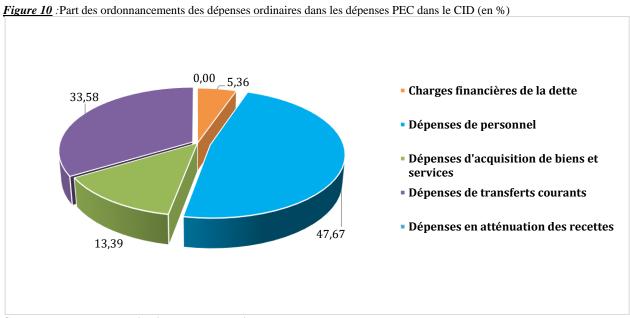
Le poids des dépenses de personnel et des dépenses de transferts courants est respectivement de 47,21% et 33,26% des prévisions des dépenses ordinaires. Quant aux dépenses d'acquisition des biens et services, charges financières de la dette, dépenses en atténuation des recettes, elles sont respectivement de 13,26%, 5,31% et nul.



Source: Construit à partir des données extraites du CID

Sur les crédits de paiement (CP), la part des ordonnancements des dépenses en capital est de 29,31% des prévisions définitives des CP.

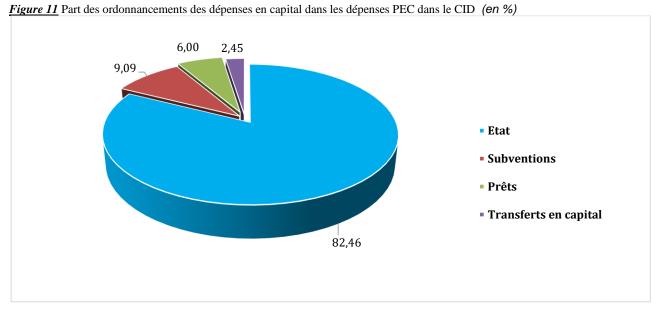
Le poids des investissements exécutés par l'Etat seul représente 56,32% des dépenses en capital. Ils sont suivis des investissements réalisés par des prêts (12,63%), par des subventions (12,19%) et des transferts en capital (1,68%).



et des transferts en capital (1,68%).

Source: Construit à partir des données extraites du CID

Comme l'indique le graphique ci-dessus, sur les ordonnancements / prise en charge des dépenses ordinaires, les dépenses de personnel représentent 47,67% suivies des dépenses de transferts courants 33,58%. Les dépenses d'acquisition des biens et services, charges financières de la dette et les dépenses en atténuation des recettes représentent respectivement 13,39%, 5,36% et nul.



Source: Construit à partir des données extraites du CID

Concernant les dépenses en capital, la part de cette catégorie par rapport aux dépenses totales prises en charge est de 34,14% avec une proportion plus grande des investissements exécutés par l'Etat 33,30% et des transferts en capital représentant 0,84%.

Des investissements exécutés par l'Etat, la rubrique « Etat seul » a un poids de 28,15% contre des subventions et des prêts respectivement de 3,10% et 2,05% par rapport aux dépenses totales.

<u>Tableau 6:</u>Situation d'exécution des dépenses du budget général de l'exercice 2017 (en FCFA)

	Prévisions	définitives	Engagements	Ordonna	Taux d'exécut° (%)			
INTITULES	AE	СР	AE	TOTAL	CID	CIFE	AE	СР
	(1)	(2)	(3)	(4)			(3)/(1)	(4)/(2)
Dépenses ordinaires (I)	-	1 311 877 405 255	-	1 299 237 881 978	1 299 237 881 978	0		99,04
Charges financières de la dette	-	67 691 691 000	-	69 626 055 143	69 626 055 143	0		102,86
Dépenses de personnel	-	620 886 314 000	-	619 313 368 981	619 313 368 981	0		99,75
Dépenses d'acquisition de biens et services	-	180 342 917 256	-	173 907 330 452	173 907 330 452	0		96,43
Dépenses de transferts courants	-	442 456 482 999	-	436 344 867 850	436 344 867 850	0		98,62
Dépenses en atténuation des recettes	1	500 000 000	ı	46 259 552	46 259 552	0		9,25
Dépenses en capital (II)	2 270 973 688 198	985 905 876 745	595 686 999 209	816 438 377 076	673 368 989 246	143 069 387 830	26,23	82,81
Investissements exécutés par l'Etat	2 250 781 138 198	965 713 326 745	579 167 578 166	799 918 956 033	656 849 568 203	143 069 387 830	25,73	82,83
Etat	1 444 745 626 000	577 659 994 745	495 955 254 974	555 277 625 692	555 277 625 692	0	34,33	96,13
Subventions	209 358 714 875	261 436 664 000	48 361 960 020	120 152 160 427	61 177 333 234	58 974 827 193	23,10	45,96
Prêts	596 676 797 323	126 616 668 000	34 850 363 172	124 489 169 914	40 394 609 277	84 094 560 637	5,84	98,32
Transferts en capital	20 192 550 000	20 192 550 000	16 519 421 043	16 519 421 043	16 519 421 043	0	81,81	81,81
TOTAL GENERAL (I+II)	2 270 973 688 198	2 297 783 282 000	595 686 999 209	2 115 676 259 054	1 972 606 871 224	143 069 387 830	26,23	92,07

<u>Source</u>: DGB, DGTCP, lois de finances et cadre de clôture exercice 2017, CID, CIFE et SIGASPE

B- Comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du Trésor ouverts au titre du budget de l'Etat exercice 2017 sont composés des comptes d'avances, des comptes de prêts et des comptes d'affectation spéciale (CAS). L'analyse de la situation des CAS se présente comme suit :

1- En recettes

Huit (08) comptes d'affectation spéciale ont été autorisés par la loi n°040-2016/AN du 15 décembre 2016 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, modifiée par la loi n°049-2017/AN du 23 novembre 2017 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017. Les soldes des comptes non clôturés sont reportés d'année en année.

Les comptes d'affectation spéciale ouverts sont :

- le programme 125 (le compte n°372.15), intitulé « Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à huit cent millions (800 000 000) de francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de soixante huit millions sept cent trente un mille cent trente quatre (68 731 134) francs CFA soit un taux de réalisation de 8,59%;
- le programme 126 (compte n°372.14), intitulé « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à vingt six milliards six cent quatre vingt dix millions quatre cent vingt deux mille (26 690 422 000) francs CFA;
- le programme 127 (compte n°372.11), intitulé « cantine scolaire du secondaire ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cinq cent soixante dix sept millions huit cent cinquante mille (577 850 000) francs CFA. le programme 128 (compte n°372.12), intitulé « fonds d'appui au développement du système de santé ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cent trois millions huit cent quatre vingt treize mille (103 893 000) francs CFA;
- le programme 129 (compte n°372.16), intitulé « fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à dix milliards dix huit millions quatre cent sept mille (10 018 407 000) francs CFA;

- le programme 130 (compte n°372.13), intitulé « opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à huit cent trois millions cent quatre vingt mille (803 180 000) francs CFA;
- le programme 131 (compte n°372.17), intitulé « Fonds de développement de la statistique ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à quatorze milliards quatre cent vingt six millions deux mille (14 426 002 000) francs CFA. Le taux de réalisation sur ce compte est nul car aucune émission ni recouvrement au titre de l'exercice 2017 n'a été effectué sur ce compte ;
- **le programme 132 (compte n°372.18)**, intitulé « cadastre fiscal ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à deux cent dix millions (210 000 000) francs CFA.

Tableau 7: Situation d'exécution des recettes des CAS de l'exercice 2017 (en FCFA)

	N 10 T		Prévisions	Emissions	Recouvrements	Taux	(%)
N° Prog.	N° de cpte	Intitulé CAS	défin <u>i</u> tives	Ellissions	Recouviements	Réalisation	Recouv.
	срес		(1)	(2)	(3)	(3)/(1)	(3)/(2)
125	372.15	Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance	800 000 000	68 731 134	68 731 134	8,59	100
126	372.14	Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base	26 690 422 000	12 452 663 051	12 452 663 051	46,66	100
127	372.11	Cantines scolaires du secondaire	577 850 000	126 362 015	126 362 015	21,87	100
128	372.12	Fonds d'appui au développement du système de santé	103 893 000	32 321 639	32 321 639	31,11	100
129	372.16	Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique	10 018 407 000	3 999 527 560	3 999 527 560	39,92	100
130	372.13	Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso	803 180 000	159 557 023	159 557 023	19,87	100
131	372.17	Fonds de développement de la statistique	14 426 002 000	0	0	0,00	0
132	372.18	Cadastre Fiscal	210 000 000	15 615 359	15 615 359	7,44	100
		TOTAL GENERAL	53 629 754 000	16 854 777 781	16 854 777 781	31,43	100

Source : DGB, DGTCP, lois de finances et cadre de clôture exercice 2017, CIR

2- En dépenses

- le programme 125 (le compte n°372.15), intitulé « Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à huit cent millions (800 000 000) de francs CFA. Les dépenses ont été réalisées à hauteur de soixante huit millions sept cent trente un mille cent trente (68 731 134) francs CFA. Au cours de cet exercice budgétaire, aucun engagement sur les autorisations d'engagements n'a été effectué. S'agissant des crédits de paiements également, aucun ordonnancement/prise en charge n'a été constaté;
- le programme 126 (compte n°372.14), intitulé « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à vingt six milliards six cent quatre vingt dix millions quatre cent vingt deux mille (26 690 422 000) francs CFA. Les autorisations d'engagement se sont élevés à onze milliards six cent soixante six millions soixante quatre mille neuf cent neuf (11 666 064 909) F CFA, soit un taux d'exécution de 87,31%.

Les crédits de paiements quant à eux ont connu un niveau d'ordonnancement/prise en charge de dix huit milliards six cent cinquante quatre millions trois cent dix mille sept cent vingt neuf (18 654 310 729) francs CFA, soit un taux de réalisation de 69,89%;

- **le programme 127 (compte n°372.11)**, intitulé « cantine scolaire du secondaire ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cinq cent soixante dix sept millions huit cent cinquante mille (577 850 000) francs CFA.

Les autorisations d'engagements ont été de trois millions neuf cent trente mille (3 930 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 1,01%.

Les crédits de paiements affichent un niveau d'ordonnancement/prise en charge de soixante trois millions quatre cent soixante dix neuf mille sept cent soixante douze (63 479 712) francs CFA, soit un taux d'exécution de 10,99%;

- le programme 128 (compte n°372.12), intitulé « fonds d'appui au développement du système de santé ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cent trois millions huit cent quatre vingt treize mille (103 893 000) francs CFA.

Ce compte a connu un niveau d'engagement sur les autorisations d'engagements de soixante dix neuf millions cent vingt un mille six cent soixante treize (79 121 673) francs CFA, soit un taux d'exécution de 100%.

Toutefois, aucune prise en charge n'a été constatée sur ce compte ;

- le programme 129 (compte n°372.16), intitulé « fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à dix milliards dix huit millions quatre cent sept mille (10 018 407 000) francs CFA.

Les engagements effectués sur les autorisations d'engagement sont de trois milliards deux cent soixante seize millions sept cent quatre vingt un mille trois cent douze (3 276 781 312) francs CFA, soit un taux d'exécution de 72,65%.

Concernant les crédits de paiements, les ordonnancements/prises en charge se sont élevés à trois milliards sept cent trente quatre millions quatre cent dix mille neuf cent trente trois (3 734 410 933) francs CFA, soit un taux d'exécution de 37,28%;

- le programme 130 (compte n°372.13), intitulé « opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à huit cent trois millions cent quatre vingt mille (803 180 000) francs CFA.

Aucun engagement n'a été enregistré sur les autorisations d'engagement au titre de ce compte.

Par contre, les crédits de paiements affichent un niveau d'ordonnancement/prise en charge de soixante dix huit millions deux cent quatre vingt quatre mille sept cent soixante quatre (78 284 764) francs CFA, soit un taux d'exécution de 9,75%;

le programme 131 (compte n°372.17), intitulé « Fonds de développement de la statistique ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à quatorze milliards quatre cent vingt six millions deux mille (14 426 002 000) francs CFA. Aucun recouvrement n'a été enregistré sur les prévisions de l'année courante. Toutefois, des dépenses ont été exécutées sur le report du solde de l'exercice antérieur.

Ainsi, les engagements effectués sur les autorisations d'engagement se sont élevés à deux mille milliards quatre cent trente trois millions neuf cent trente quatre mille deux cent soixante cinq (2 433 934 265) francs CFA, soit un taux d'exécution de 46,37%. Quant aux crédits de paiement, ils ont connu un niveau d'ordonnancement/prise en charge de cinq milliards deux cent cinquante quatre millions quarante huit mille deux cent soixante cinq (5 254 048 265) francs CFA, soit un taux d'exécution de 36,42%;

le programme 132 (compte n°372.18), intitulé « cadastre fiscal ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à deux cent dix millions (210 000 000) de francs CFA. Au cours de cet exercice budgétaire, aucun engagement sur les autorisations d'engagement n'a été effectué. S'agissant des crédits de paiements également, aucun ordonnancement/prise en charge n'a été constaté.

Tableau 8: Situation d'exécution des dépenses des CAS de l'exercice 2017 (en FCFA)

N° Prog.	N° de cpte	Intitulé CAS	Prévisions définitives		Engagements Ordonnancements / Prises en charge		ngagamante '	
			AE	СР	AE	СР	AE	CP
			(1)	(2)	(3)	(4)	(3)/(1)	(4)/(2)
125	372.15	Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance	0	800 000 000	0	0	ı	0,00
126	372.14	Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base	13 362 159 000	26 690 422 000	11 666 064 909	18 654 310 729	87,31	69,89
127	372.11	Cantines scolaires du secondaire	388 350 000	577 850 000	3 930 000	63 479 712	1,01	10,99
128	372.12	Fonds d'appui au développement du système de santé	79 122 000	103 893 000	79 121 673	0	100,00	0,00
129	372.16	Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique	4 510 185 000	10 018 407 000	3 276 781 312	3 734 410 933	72,65	37,28
130	372.13	Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso	298 000 000	803 180 000	0	78 284 764	0,00	9,75
131	372.17	Fonds de développement de la statistique	5 248 775 000	14 426 002 000	2 433 934 265	5 254 048 265	46,37	36,42
132	372.18	Cadastre Fiscal	0	210 000 000	0	0	1	0,00
	TOTAL	GENERAL	23 886 591 000	53 629 754 000	17 459 832 159	27 784 534 403	73,09	51,81

 $\underline{\textit{Source}}: \textit{DGB}, \textit{DGTCP}, \textit{lois de finances et cadre de clôture exercice 2017}, \textit{CID}$

3- Détermination des soldes des comptes d'affectation spéciale

La situation des comptes d'affectation spéciale affiche des prévisions définitives de cinquante trois milliards six cent vingt neuf millions sept cent cinquante quatre mille (53 629 754 000) francs CFA au titre des recettes. Les dépenses quant à elles, sont chiffrées à vingt trois milliards huit cent quatre vingt six millions cinq cent quatre vingt onze mille (23 886 591 000) francs CFA pour les autorisations d'engagement et de cinquante trois milliards six cent vingt neuf millions sept cent cinquante quatre mille (53 629 754 000) francs CFA en crédit de paiements.

Les recouvrements de recettes sont d'un montant de seize milliards huit cent cinquante quatre millions sept cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt un (16 854 777 781) francs CFA, soit un taux de réalisation de 31,43%.

Les engagements des autorisations d'engagement sont de dix sept milliards quatre cent cinquante neuf millions huit cent trente deux mille cent cinquante neuf (17 459 832 159) francs CFA, soit un taux d'exécution de 73,09%.

Les crédits de paiements ont connu un niveau d'ordonnancement/prise en charge de vingt sept milliards sept cent quatre vingt quatre millions cinq cent trente quatre mille quatre cent trois (27 784 534 403) francs CFA, soit un taux d'exécution de 51,81%.

Au cours de cet exercice budgétaire, l'ensemble de ces comptes affiche un écart négatif de dix milliards neuf cent vingt neuf millions sept cent cinquante six mille six cent vingt deux (10 929 756 622) francs CFA.

La balance d'entrée au 01/01/2017 est créditeur et se chiffre à vingt un milliards trois cent quatre vingt douze millions cinq cent trente un mille sept cent quatre vingt quatre (21 392 531 784) francs CFA.

Le solde au 31/12/2017 dégage un montant créditeur de dix milliards quatre cent soixante deux millions sept cent soixante quinze mille cent soixante deux (10 462 775 162) francs CFA.

Ces comptes n'étant pas clôturés, ce solde fera l'objet d'un report.

Tableau 9: Situation des recettes et des dépenses des comptes d'affectation spéciale (en FCFA)

N° Prog.	N° de cpte	Intitulé CAS	Prévisions définitives	Emissions	Ordonnancements/ Prises en charge	Ecarts	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017
125	372.15	Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance	800 000 000	68 731 134	-	68 731 134	156 919 003	225 650 137
126	372.14	Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base	26 690 422 000	12 452 663 051	18 654 310 729	- 6 201 647 678	11 160 924 439	4 959 276 761
127	372.11	Cantines scolaires du secondaire	577 850 000	126 362 015	63 479 712	62 882 303	395 836 440	458 718 743
128	372.12	Fonds d'appui au développement du système de santé	103 893 000	32 321 639	-	32 321 639	61 537 417	93 859 056
129	372.16	Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique	10 018 407 000	3 999 527 560	3 734 410 933	265 116 627	2 873 951 710	3 139 068 337
130	372.13	Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso	803 180 000	159 557 023	78 284 764	81 272 259	733 997 555	815 269 814
131	372.17	Fonds de développement de la statistique	14 426 002 000	-	5 254 048 265	- 5 254 048 265	6 009 365 220	755 316 955
132	372.18	Cadastre Fiscal	210 000 000	15 615 359	-	15 615 359	-	15 615 359
	TOTA	AL GENERAL	53 629 754 000	16 854 777 781	27 784 534 403	- 10 929 756 622	21 392 531 784	10 62 775 162

Source : DGB, DGTCP, lois de finances et cadre de clôture exercice 2017, CID

C- Budgets annexes

Il n'y a pas eu de budgets annexes au cours de l'exercice 2017.

D- Ressources et charges de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont composées des :

- emprunts à court, moyen et long terme
- opérations des comptes des correspondants
- prêts et avances

Le tableau suivant donne la situation des opérations de trésorerie de l'Etat au 31 décembre 2017.

Tableau 10: Situation des opérations de trésorerie au 31 décembre 2017 (en FCFA)

LIBELLÉ	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX
Resources de trésorerie	1 277 493 963 000	1 957 220 765 516	153,21%
Produits des emprunts à court, moyen et long terme (amortissement)	657 701 668 000	639 473 170 603	97,23%
Dépôts sur les comptes des correspondants	610 233 050 000	1 317 236 402 469	215,86%
Remboursements de prêts et avances	9 559 245 000	511 192 444	5,35%
Charges de trésorerie	778 838 649 000	1 661 739 134 041	213,36%
Amortissement des emprunts à court, moyen et long terme	159 488 799 000	393 063 225 988	246,45%
Retraits sur les comptes des correspondants	604 317 347 000	1 263 170 983 724	209,02%
Prêts et avances	15 032 503 000	5 504 924 329	36,62%

Source : DGTCP

Les ressources de trésorerie au 31 décembre 2017 s'élèvent mille neuf cent cinquante sept milliards deux cent vingt millions sept cent soixante cinq mille cinq cent seize (1 957 220 765 516) francs CFA sur une prévision de mille deux cent soixante dix sept milliards quatre cent quatre vingt treize millions neuf cent soixante treize (1 277 493 963 000) francs CFA, soit un taux de réalisation de 153,21%. Ce taux s'explique par les dépôts des correspondants du Trésor (215,86%).

Quant aux charges de trésorerie, elles se chiffrent au 31 décembre 2017 à mille six cent soixante un milliards sept cent trente neuf millions cent trente quatre mille quarante un (1 661 739 134 041) francs CFA sur une prévision de sept cent soixante dix huit milliards huit cent trente huit millions six cent quarante neuf mille (778 838 649 000) francs CFA, soit un taux de d'exécution de 213,36%.

Ce taux s'explique par les opérations d'emprunts et les retraits des correspondants du Trésor (215,86%).

IV. SITUATION DE LA DETTE DE L'ETAT

L'encours de la dette est le stock de l'ensemble des prêts contractés à une période donnée. Il est constitué de la dette intérieure et extérieure.

Tableau 11: Situation de la dette de l'exercice 2017 (en FCFA)

INTITULES	ENCOURS EN 2017	CHARGES FINANCIERES DE L'EXERCICE	
Dette intérieure	1 024 198 680 000	49 462 227 764	
Dette extérieure	1 742 917 946 000	20 163 827 379	
TOTAL GENERAL	2 767 116 626 000	69 626 055 143	

Source: DGB, DGTCP, lois de finances et cadre de clôture exercice 2017

A fin décembre 2017, l'encours de la dette de l'Etat s'est fixé à deux mille sept cent soixante sept milliards cent seize millions six cent vingt six mille (2 767 116 626 000) FCFA.

Les charges financières payées au cours de l'année 2017 se sont élevées à soixante neuf milliards six cent vingt six millions cinquante cinq mille cent quarante trois (69 626 055 143) FCFA dont 71,04% pour la dette intérieure et 28,96% pour la dette extérieure.

V. SITUATION DES RESULTATS DES PROGRAMMES

Les efforts consentis par les départements ministériels et les institutions dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme 2017 ont permis d'engranger des résultats plus ou moins mitigés en termes d'impact et d'effet.

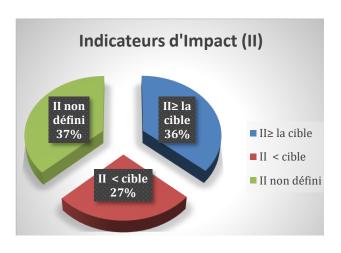
Selon l'article 14 de la LOLF, à chaque programme sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction de finalités d'intérêt général et des résultats attendus. Ces résultats sont mesurés par des indicateurs de performance.

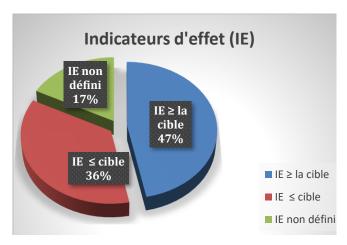
Ainsi, 206 indicateurs d'impact et 1261 Indicateurs d'effet ont été définis au titre du budget 2017. La situation d'exécution fait ressortir que 75 indicateurs d'impact ont au moins atteint la performance en termes de cibles de résultats attendus (soit 36%), 55 indicateurs ont enregistré une contreperformance (soit 27%) et 76 indicateurs n'ont pas été renseignés (soit 37%).

Pour ce qui est des indicateurs d'effet, 591 indicateurs ont au moins atteint la performance en termes de cibles de résultats attendus (soit 47%), 450 indicateurs ont enregistré une contreperformance (soit 36%) et 220 indicateurs n'ont pas été renseignés (17%).

Les diagrammes suivants illustrent ces données ci-dessus.

Figure 12: Indicateurs d'impact et d'effet





Source: Construit à partir des RAP des ordonnateurs

Les principaux résultats atteints sont synthétisés par domaine de compétence.

En matière de santé, les actions ont permis :

- l'intensification du dépistage dans la population générale ainsi que dans les groupes à haut risque; ce qui a permis de faire passer le nombre de personnes dépistées de 810 534 en 2015 à 825 629 en 2017, soit un taux d'accroissement de 1,83%;
- la réalisation de la sérosurveillance du VIH à travers les sites sentinelles et la dotation en intrants VIH aux structures pour leur prise en charge, avec une prévalence de 1,3% au niveau national;
- l'amélioration de la couverture du traitement par les ARV des PVVIH (74,46% des personnes séropositives sont systématiquement mises sous ARV);
- la prise en charge intégrale (100%), selon les normes, de tous les cas d'IST diagnostiqués dans les structures de soins;
- la prise en charge intégrale (100%) des PVVIH référées dans les formations sanitaires sont prises en charge dans la file active ;
- 61 487 PVVIH sous ARV de l'ensemble des files actives en 2017 contre 55 717 PVVIH en 2016, soit un taux d'accroissement de 9,38%;
- l'amélioration du nombre de contact par habitant et par an induite par la mise en œuvre des mesures de gratuité depuis avril 2016 et intensifiées en 2017. Cette mesure a permis de prendre en charge en 2017 :
 - ✓ 715 669 prestations de soins réalisées au titre des accouchements par voie basse contre 656 422 en 2016 ;
 - ✓ 21 520 césariennes réalisées contre 14 088 en 2016 ;
 - √ 4 836 395 prestations de soins curatifs et préventifs offerts aux femmes enceintes contre 2 568 522 prestations en 2016;

- ✓ 10 815 307 épisodes de maladies prises en charge à l'endroit des enfants de 0-5 ans contre 7 068 370 en 2016 ;
- ✓ 23 301 dépistages de lésions précancéreuses du col de l'utérus.
- la transformation de 13 CSPS en CM portant à 38 CSPS transformés en CM depuis le début de mise en œuvre du projet. Il faut noter que le nombre total de CM fonctionnels ou non et en cours de transformation en 2017 est égal à 72.

Par ailleurs, 127 CSPS complets fonctionnels ont été mis en service en 2017 ; 19 infrastructures incomplètes qui existaient antérieurement ont été mises en activité, 19 CSPS complets ont été construits mais non fonctionnels, 26 infrastructures incomplètes ont été réalisées dont 13 mises en activité et 23 sites sont en cours de construction en infrastructures sanitaires de base.

En matière de sécurité

- le renforcement du taux de maillage du territoire en service de sécurité entre 2016 et 2017, passant de 55% à 61,14% contre une prévision de 60%. Ce qui s'est traduit par la construction et l'ouverture de nouveaux services de sécurité dans des localités qui n'en disposaient pas. Cette progression a eu pour effet de rapprocher les services des populations;
- la réduction du ratio agents de sécurité/population, passant de 1 agent pour 900 habitants à 1 agent pour 758 habitants entre 2016 et 2017. Cette évolution a été rendue possible grâce aux efforts de recrutement effectués par le gouvernement à travers notamment les recrutements exceptionnels au niveau de la Police nationale;
- l'accroissement des actions de prévention de la sécurité, à travers la multiplication des opérations de patrouilles de dissuasion compte tenu du contexte sécuritaire actuel, faisant passer le nombre d'actions de prévention de 70 000 en 2016 à 87 447 en 2017. Cela a permis de dissuader des individus mal intentionnés et d'éventuels fauteurs de troubles. Ces actions ont été possible grâce à l'acquisition au profit de ces forces de matériel spécifique, de moyens roulants, et matériel informatique;
- l'accroissement du taux de couverture des sites miniers industriels et semi-mécanisés en services de sécurité, a été réalisé conformément aux prévisions de 2017. Entre 2016 et 2017, le taux de couverture de ces sites est passé de 25,75 % à 30%. Cela a permis de renforcer le sentiment de sécurité et la sérénité sur les sites miniers ;
- l'accroissement de la proportion des burkinabé possédant la CNIB ou le passeport a été réalisé avec un pourcentage de 83,37% pour une prévision de 72,28%. Cela s'explique

- par les efforts consentis par l'ONI mais également par l'intensification des contrôles qui obligent beaucoup de personnes à se faire délivrer une CNIB ou un passeport ;
- la réduction des actes de criminalité à travers le passage du nombre de crimes et délits de 33 747 en 2016 à 29 742 en 2017, selon les données de la police nationale ;
- la lutte contre la criminalité et le terrorisme ;
- le renforcement de la participation communautaire à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication de police de proximité;

En matière de finances :

- l'amélioration du taux de croissance du PIB passant de 5,9 à 6,7 entre 2016 à 2017 ;
- l'optimisation de l'occupation et la gestion du territoire à travers l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire ;
- l'amélioration du taux de pression fiscale qui a connu une progression passant de 15,80 en 2016 à 15,9 en 2017 ;
- l'amélioration du niveau de recouvrement des ressources intérieures a connu une hausse de 13,44 entre 2016 et 2017.

En matière d'éducation :

- l'amélioration du taux brut de scolarisation du primaire affiche une valeur de 88,5% soit un dépassement de 1,2 point de la cible ;
- au niveau du développement des capacités d'accueil, on note un accroissement de la proportion de provinces disposant d'un établissement d'enseignement technique et/ou de formation professionnelle et du taux de résorption des salles de classe sous paillotes au primaire sur la période 2015- 2017;
- concernant l'offre d'enseignants à tous les niveaux, le nombre de recrutement est resté croissant sur les trois dernières années et on note même un dépassement de la cible pour le nombre d'enseignants recrutés au primaire. Pour une cible de 3 339 recrutements en 2017, la valeur réelle est de 5 800 soit un dépassement de 2461;
- l'amélioration de la proportion d'enseignants titulaires de diplômes professionnels est de 62%. Elle dépasse la cible de 2,4 points ce qui s'explique par l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés recrutés;
- pour ce qui est de l'encadrement pédagogique, on relève une augmentation du nombre d'enseignants du primaire pour un conseiller pédagogique qui est de 53,2 ;
- la poursuite de la réforme curriculaire a connu l'expérimentation de huit (8) nouveaux curricula dans les structures éducatives comme initialement prévus ainsi que la dotation des établissements du post primaire et du secondaire en manuels scolaire réalisée avec un niveau de 64%;

- l'augmentation de la proportion d'étudiants ayant achevé le cycle qui est passée de 28% en 2016 à 46,96% en 2017 ;
- l'augmentation de la proportion des étudiants bénéficiaires de la restauration qui est passée de 15% en 2016 à 17% en 2017.

Dans le domaine de l'agriculture :

- l'augmentation des productions irriguées dans la production totale s'est accrue passant de 7 % en 2016 à 12 % en 2017 pour une prévision de 9 %, induite par l'augmentation des superficies de bas-fonds et de périmètres irrigués;
- l'amélioration du taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels, passant de 93% en 2016 à 94 % en 2017 pour une prévision de 94 % ;
- l'augmentation de la proportion des superficies sous conservation des eaux et des sols, défense et restauration des sols (CES/DRS) dans la superficie totale passant de 3,95 % en 2016 à 4,61 % en 2017 ;
- la prise en charge dans le cadre du renforcement de leur résilience de 99.72% des populations vulnérables des zones structurellement déficitaires ;
- l'augmentation de la capacité de stockage des magasins passant de 35 500 tonnes en 2016 à 50 000 tonnes en 2017 ;
- l'augmentation de la part des produits agricoles transformés dans la production totale à 9,64% entre 2016 et 2017.

En matière d'eau potable et d'assainissement :

- une augmentation de la capacité de stockage des ressources en eau de surface de 21,82% induite par la réalisation des barrages de Samendeni (1 050 millions de m³) et de Guitti (44 millions de m³). Ce qui a permis d'atteindre 6 135,35 millions de m³ comparativement à la situation de 2016 qui était de 5 036,12 millions de m³
- l'amélioration du taux de fonctionnalité des forages équipés de pompe qui est passé de 88,6% en 2016 à 88,8% en 2017.

En matière d'infrastructures

Infrastructures routières :

- l'amélioration du taux d'accroissement du trafic sur routes bitumées qui traduit l'accroissement du niveau de mobilité des personnes et des biens, pour une prévision de 7%, le niveau atteint est de 9,6% soit un écart de 2,6%. Cet écart positif traduit un regain de l'activité économique du pays ;
- l'amélioration du taux de production de cartes administratives des plans des villes de 20% en 2016 à 23% en 2017 ;

- l'augmentation de la « proportion de km de voies secondaires prévues et aménagées dans les communes » passant de 36,36% en 2016 à 106,97% en 2017 soit une progression de plus de 70%;
- la construction de deux nouveaux aérodromes secondaires ;
- 1200,6 km de pistes rurales ont été aménagées entièrement, faisant passer le linéaire de pistes rurales aménagées de 12 889,11 km en 2016 à 14 374,71 km en 2017 soit une proportion de 31% de pistes rurales aménagées (non atteint);
- l'aménagement et le bitumage de 81,68 km de voiries prévus (non atteint).

Infrastructure de communications électroniques :

- l'accroissement de la capacité de bande passante internationale, qui est passée de 6 GO
 en 2016 à un débit estimé à 19 GO en 2017 pour une cible de 14 GO;
- la couverture de trois (03) nouvelles localités (Gaoua, Manga et Tougan) par le Réseau informatique de l'administration publique (RESINA) portant ainsi à 14 localités (les 13 chefs-lieux de région et 01 chef-lieu de province) couvertes par le RESINA dans sa forme convergente actuelle (voix données images) contre 11 localités en 2016.

En matière d'emploi :

- l'amélioration du taux d'accroissement des initiatives d'auto-emploi. Ainsi, 6 310 jeunes ont été formés dans les filières porteuses contre une prévision de 4500 jeunes à former, soit un taux de réalisation de 140,22%;
- l'amélioration du taux d'insertion des jeunes formés passant de 78% en 2016 à 81,14 en 2017 ;
- la création ou consolidation d'emplois s'élevant à 27 910 contre une prévision de 14 000 emplois (soit 13710 emplois permanents et 14 200 emplois temporaires).

VI. <u>LES COMPTES ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT</u>

A- Résultats et soldes de l'année

Les tableaux ci-après donnent les résultats du budget général, des budgets annexes, des soldes des comptes d'affectation spéciale et des opérations de trésorerie.

Nature des opérations	Montants en francs CFA	Observations
Recettes définitives au 31/12/2017 (a)	1 477 772 755 411	-
Dépenses définitives au 31/12/2017 (b)	1 972 606 871 224	-
Solde budgétaire global (SBG) (c) = (a) - (b)	- 494 834 115 813	Déficit

Source : DGB, DGTCP

<u>Tableau 13:</u> Résultat des budgets annexes de l'année 2017 (en FCFA)

Intitulés	Montants en francs CFA	Observations
Recettes définitives au 31/12/2017	-	
Dépenses définitives au 31/12/2017	NEANT-	
Résultat des budgets annexes	-	

Source : DGB, DGTCP

Tableau 14: Solde des comptes d'affectation spéciale de l'année 2017 (en FCFA)

NATURE DES OPERATIONS	Montants en francs CFA	Observations
Report au 01/01/2017 (a)	21 392 531 784	Créditeur
Recettes de l'année 2017 (b)	16 854 777 781	
Dépenses de l'année 2017 (c)	27 784 534 403	
Solde au 31/12/2017 (d) = (a) + (b) - (c)	10 462 775 162	Créditeur

Source : DGB, DGTCP

<u>Tableau 15:</u> Pertes et profits sur opérations de trésorerie de l'année 2017 (en FCFA)

Intitulés	Montants	Observations
	NEANT	

Source : DGTCP

Nature des opérations	Montants en francs CFA	Observations
Solde budgétaire global (SBG) (a)	- 494 834 115 813	Déficit
Résultat des budgets annexes (b)	-	
Résultat des comptes spéciaux du Trésor clos (hors comptes de prêts et d'avances) (c)	-	
Pertes et profits sur opérations de trésorerie (d)	-	
RESULTAT DE LA LOI DE REGLEMENT DE L'EXERCICE 2017 (e) = (a) + (b) + (c) + (d)	- 494 834 115 813	Déficit

Source : DGB, DGTCP

En 2017, le déficit budgétaire de l'État s'établit à quatre cent quatre vingt quatorze milliards huit cent trente quatre millions cent quinze mille huit cent treize (494 834 115 813) francs CFA.

Notes explicatives du déficit

Le niveau de déficit atteint en 2017 témoigne de l'ambition affiché du gouvernement à mettre en œuvre les objectifs du Plan National du Développement Economique et Social (PNDES) qui sont entre autres la réalisation des investissements structurants.

Ainsi ce déficit s'explique par le niveau élevé des investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2017 qui s'élèvent a six cent soixante treize milliards trois cent soixante huit millions neuf cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante six (673 368 989 246) francs CFA.

Aussi, la suppression des ressources d'emprunt parmi les opérations budgétaires creuse d'avantage le niveau de déficit budgétaire. En effet l'article 29 de la Loi organique N°2015-073/CNT du 6 novembre 2015 stipule que les emprunts sont considérés comme des opérations de trésorerie.

Financement du déficit

Le déficit est financé en grande partie par les emprunts et les bons de Trésor. En effet, au cours de l'exercice 2017, la situation des émissions (tirages) se présente comme suit :

- emprunt projet : cent soixante trois milliards six cent quatre vingt douze millions neuf cent vingt mille six cent trois (163 692 920 603) francs CFA dont cent vingt trois milliards deux cent quatre vingt dix huit millions trois cent onze mille trois cent vingt six (123 298 311 326) francs CFA pour l'emprunt intérieur et quarante milliards trois quatre vingt quatorze millions six cent neuf mille deux cent soixante dix sept (40 394 609 277) francs CFA pour l'emprunt extérieur;
- bons de Trésor : cent soixante sept milliards huit cent sept millions deux cinquante mille (167 807 250 000) francs CFA.

Nature des opérations	Montants en francs CFA	Observations
Recettes propres (a)	1 355 603 431 509	
Dépenses ordinaires (b)	1 299 237 881 978	
Investissements exécuté par l'Etat seul (c)	555 277 625 692	
Transfert en capital (d)	16 519 421 043	
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (e) = (a) - (b + c + d)	-515 431 497 204	Négatif

Source : DGB, DGTCP

B- Situation patrimoniale de l'Etat (bilan)

Le bilan présente le patrimoine de l'État. Il est établi à partir de la comptabilité générale tenue en droits constatés et retrace l'actif (biens) et le passif (dettes) de l'Etat à la clôture de l'exercice budgétaire. Il se présente comme suit :

	A) Exercice					
A COMMIN	2017					
ACTIF		Amortissement				
	Brut	Dépréciation	Net			
ACTIF IMMOBILISE (I)	508 946 753 365	-	508 946 753 365			
Immobilisations incorporelles	31 688 087 604	-	31 688 087 604			
Immobilisations corporelles	417 138 686 536	-	417 138 686 536			
Immobilisations financières	60 119 979 225	-	60 119 979 225			
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie) (II) Stocks	614 123 570 243	-	614 123 570 243			
Créances fiscales et assimilées						
Créances non fiscales						
Autres créances	614 123 570 243	-	614 123 570 243			
Charges constatées d'avances						
TRESORERIE - ACTIF (III)	205 546 956 599		205 546 956 599			
Disponibilités	205 546 956 599	-	205 546 956 599			
Équivalences de trésorerie et autres composantes						
Comptes de régularisation (IV)	538 080 716 040	-	538 080 716 040			
TOTAL ACTIF (V=I+II+III+IV)	1 866 697 996 247	-	1 866 697 996 247			

Source : DGTCP

L'actif s'élève à mille huit cent soixante six milliards six cent quatre vingt dix sept millions neuf cent quatre vingt seize mille deux cent quarante sept (1 866 697 996 247) FCFA à fin 2017. Il comprend notamment des immobilisations incorporelles pour trente un milliard six cent quatre vingt huit millions quatre vingt sept mille six cent quatre (31 688 087 604) FCFA, des immobilisations corporelles pour quatre cent dix sept milliards cent trente huit millions six cent quatre vingt six mille cinq cent trente six (417 138 686 536) FCFA et des immobilisations

financières pour soixante milliards cent dix neuf millions neuf cent soixante dix neuf mille deux cent vingt cinq (60 119 979 225) FCFA.

Tableau 19 : Situation du passif de l'Etat (en FCFA)

	Exercice 2017				
DACCIE					
PASSIF	Brut	Amortissement Dépréciation	Net		
DETTE FINANCIERES (VI)	2 767 116 626 001		2 767 116 626 001		
Dettes intérieures	1 024 198 680 001		1 024 198 680 001		
Dettes extérieures	1 742 917 946 000		1 742 917 946 000		
DETTES NON FINANCIERES (hors	255 372 150 994		255 372 150 994		
trésorerie) (VII) Dettes de fonctionnement	173 619 136 655		173 619 136 655		
Dettes de transfert					
Produits constatés d'avance					
Autres dettes non financières	81 753 014 339		81 753 014 339		
PROVISIONS POUR RISQUES (VIII)					
Provision pour risques financiers- dettes avalisées Provisions pour risques financiers- PPP					
TRESORERIE – PASSIF (IX)	682 930 685 582		682 930 685 582		
Correspondants du Trésor (déposants de fonds)	661 246 267 927		661 246 267 927		
Autres	21 684 417 655		21 684 417 655		
Comptes de régularisation (X)	486 473 135 687		486 473 135 687		
TOTAL PASSIF (hors situation nette) (XI=VI+VII+VIII+IX+X)	4 191 892 598 264		4 191 892 598 264		
Report à nouveau (XII)					
Écart de réévaluation et d'intégration (XIII)					
Résultat de l'exercice (XIV)	29 487 920 630		29 487 920 630		
SITUATION NETTE	- 2 325 194 602 017		- 2 325 194 602 017		
(XV= V-XI=XII+XIII+XIV)					
Source : DGTCP					

Source: DGTCP

Le passif hors situation nette est évalué à quatre mille cent quatre vingt onze milliards huit cent quatre vingt douze millions cinq cent quatre vingt dix huit mille deux cent soixante quatre (4 191 892 598 264) FCFA. Il est constitué principalement des dettes financières de l'État pour deux mille sept cent soixante sept milliards cent seize millions six cent vingt six mille un (2 767 116 626 001) FCFA, des dettes non financières de deux cent cinquante cinq milliards trois cent soixante douze millions cent cinquante mille neuf cent quatre vingt quatorze (255 372 150

994) FCFA et de la trésorerie-passif de six cent quatre vingt deux milliards neuf cent trente millions six cent quatre vingt cinq mille cinq cent quatre vingt deux (682 930 685 582) FCFA. La situation nette présente un solde négatif et s'évalue à deux mille trois cent vingt cinq milliards cent quatre vingt quatorze millions six cent deux mille dix sept (- 2 325 194 602 017) FCFA.

C- Compte de résultat de l'Etat, exercice 2017

Le compte de résultat rend compte de l'activité de l'État au cours de l'année 2017. Il comprend les produits et les charges de l'exercice.

<u>Tableau 20</u>: Situation des produits (en FCFA)

PRODUITS	Exercice 2017
RECETTES FISCALES	
TOTAL PRODUITS FISCAUX (I):	1 191 241 227 411
VENTES DE PRODUITS ET SERVICES	0
RECETTES NON FISCALES	122 234 260 812
TRANSFERTS RECUS D'AUTRES BUDGETS	0
DONS PROGRAMME ET LEGS	122 169 323 902
RECETTES EXCEPTIONNELLES	14 372 190 676
PRODUITS FINANCIERS	27 755 752 610
TRANSFERT DE CHARGES	0
REPRISES SUR PROVISIONS	0
TOTAL AUTRES PRODUITS (II) :	286 531 528 000
TOTAL DES PRODUITS (III)=(I)+(II):	1 477 772 755 411

Source: DGTCP

Les produits évalués à mille quatre cent soixante dix sept milliards sept cent soixante douze millions sept cent cinquante cinq mille quatre cent onze (1 477 772 755 411) FCFA comprennent les produits fiscaux pour mille cent quatre vingt onze milliards deux cent quarante un millions deux cent vingt sept mille quatre cent onze (1 191 241 227 411) FCFA et des autres produits de deux cent quatre vingt six milliards cinq cent trente un millions cinq cent vingt huit mille (286 531 528 000) FCFA.

CHARGES	Exercice 2017
ACHATS DE BIENS	172 763 686 436
ACHATS DE SERVICES	42 199 723 787
AUTRES SERVICES	136 233 402 279
CHARGES DE PERSONNEL	626 502 661 925
CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 259 552
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0
Charges de Fonctionnement (I)	977 745 733 979
SUBVENTIONS	70 287 558 115
TRANSFERTS	389 601 328 804
Charges d'intervention (II)	459 888 886 919
INTERETS ET FRAIS FINANCIERS	69 626 055 143
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0
Charges Financières (III)	69 626 055 143
TOTAL DES CHARGES (IV = I+II+III):	1 507 260 676 041

RESULTAT DE L'EXERCICE	Exercice 2017
Total des produits (I)	1 477 772 755 411
Total des charges (II)	1 507 260 676 041
RESULTAT DE L'EXERCICE (I-II)	-29 487 920 630

Source : DGTCP

Les charges de l'exercice s'élèvent à mille cinq cent sept milliards deux cent soixante millions six cent soixante seize mille quarante un (1 507 260 676 041) FCFA. Elles sont constituées des charges de fonctionnement pour neuf cent soixante dix sept milliards sept cent quarante cinq millions sept cent trente trois mille neuf cent soixante dix neuf (977 745 733 979) FCFA, des charges d'intervention pour quatre cent cinquante neuf milliards huit cent quatre vingt huit millions huit cent quatre vingt six mille neuf cent dix neuf (459 888 886 919) FCFA et des charges financières de soixante neuf milliards six cent vingt six millions cinquante cinq mille cent quarante trois (69 626 055 143) FCFA.

Le résultat comptable de l'exercice 2017 (déficitaire) s'établit à vingt neuf milliards quatre cent quatre vingt sept millions neuf cent vingt mille six cent trente (29 487 920 130) FCFA. Ce résultat est reporté au passif du bilan comptable.

D- Situation des engagements hors bilan

Le hors bilan concerne les droits et obligations de l'Etat autres que ceux figurant au bilan et au compte de résultat. Ces engagements sont susceptibles de modifier le montant ou la consistance future du patrimoine d'e l'Etat.

VII. ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA

Les critères de convergence sont un ensemble d'indicateurs statistiques harmonisés qui permettent de surveiller les normes établies et de détecter en temps opportun les divergences de politiques et de performances économiques et financières entre les Etats membres. Dans une Union économique et monétaire, ces indicateurs sont déterminants pour maintenir le comportement rigoureux des pays membres, assurant ainsi la viabilité macroéconomique dans l'espace unifié.

Au regard de l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, les critères de convergence à fin décembre 2017 se présentent comme suit :

Tableau 22: Etat de convergence

INTITULE	NORME	2017	OBSERVATIONS
Critères de premier rang			
Solde budgétaire global / PIB nominal	≥ -3%	-6,6%	Non respecté
Taux d'inflation moyen	≤ 3%	0,4%	Respecté
Encours de la dette intérieure et extérieure / PIB nominal	≤ 70%	36,9%	Respecté
Critères de second rang			
Masse salariale / recettes fiscales	≤ 35%	52,0%	Non respecté
Taux de pression fiscale	≥ 20%	15,9%	Non respecté

Source : Construit à partir des données disponibles

A- Critères de premier rang

1- Ratio du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal

Le solde budgétaire global correspond à la différence entre le niveau des recettes recouvrées et le niveau des dépenses ordonnancées dans le budget de l'Etat.

Le ratio solde budgétaire global rapporté au PIB nominal est considéré comme le critère clé par l'UEMOA. Il permet de mesurer le niveau du déficit budgétaire par rapport au PIB nominal. Il doit être ≥ -3%.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, la norme communautaire de -3% n'a pas été respectée. En effet, le solde budgétaire rapporté au PIB nominal est ressorti à -6,6%.

2- Taux d'inflation annuel moyen

L'inflation traduit une hausse généralisée des prix. Le taux d'inflation annuel moyen est le rapport de la moyenne des indices de prix des douze derniers mois et de la moyenne des indices des douze mois précédents. Lorsque le taux d'inflation atteint un certain seuil, il peut compromettre la compétitivité de la zone dans son ensemble ou engendrer des sérieuses distorsions en matière de compétitivité entre les Etats membres, accentuant ainsi les coûts d'intégration. La norme communautaire est de 3% au maximum.

A fin décembre 2017, ce critère est ressorti à 0,4% en conformité avec la norme communautaire.

3- Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal

L'encours de la dette correspond au montant total des emprunts restant à rembourser. Il est encore appelé capital restant dû et comprend la dette extérieure et la dette intérieure.

Ce ratio mesure le niveau de la dette d'un pays. Appelé taux d'endettement, il se présente comme l'un des indicateurs de soutenabilité de la dette publique. La norme communautaire est de 70% au maximum.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, ce ratio est ressorti à 36,9% en conformité avec la norme communautaire.

B- Critères de second rang

1- Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales

La masse salariale est la somme des rémunérations y compris les cotisations sociales employeur dont bénéficient les salariés au cours d'une période donnée.

Quant aux recettes fiscales, ce sont des prélèvements pécuniaires perçus sur les contribuables au cours d'une année donnée à titre de taxes et d'impôts qu'ils soient directs et indirects.

Ce ratio signifie qu'un Etat de l'Union ne doit pas consacrer plus de 35% de ses recettes fiscales au paiement des dépenses de personnel.

A fin décembre 2017, ce ratio est ressorti à 52,0%. Par rapport à la norme communautaire, le Burkina Faso n'a pas respecté ce ratio.

2- Taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale définit l'importance d'un impôt ou d'un groupe d'impôts dans l'économie nationale. Dans l'UEMOA, ce taux est fixé à 20% minimum.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, ce ratio n'a pas été respecté par le Burkina Faso. En effet, il se situe à 15,9%.

En somme, le Burkina Faso a respecté deux (02) critères de premier rang. Les deux critères de second rang n'ont pas été respectés.

VIII. ANALYSE DE QUELQUES RATIOS DE GESTION

<u>Tableau 23</u>: Situation de quelques ratios de gestion de l'exercice 2017

INTITULE	2017
Service de la dette/Recettes ordinaires	10,5%
Investissements de l'Etat seul / Recettes ordinaires	21,8%

Source : Construit à partir des données disponibles

Service de la dette rapporté aux recettes ordinaires

Ce ratio se situe à 10,5% à fin décembre 2017. Cela signifie que 10,5% des recettes ordinaires sont consacrés au remboursement du service de la dette de l'Etat (extérieure et intérieure).

Investissements de l'Etat seul rapportés aux recettes ordinaires

A fin décembre 2017, ce ratio s'établit à 21,8%. Cela signifie que les investissements de l'Etat sont couverts par les recettes ordinaires à hauteur de 21,8%.

IX. <u>DIFFICULTES ET PERSPECTIVES</u>

A- Au titre des difficultés

Les principales difficultés rencontrées lors de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, sont les suivantes :

- l'insécurité et la menace terroriste (attentats de 2016 et 2017, insécurité dans le nord du pays, etc.);
- la non implication des élus locaux dans les actions de recouvrement;
- la persistance constatée des actes d'incivisme d'une manière générale ;
- l'incivisme fiscal;
- la fraude fiscale et douanière ;
- l'insécurité des agents (des douanes et des impôts) dans les services ;
- l'inefficacité croissante du mode de recouvrement par Avis à Tiers Détenteur (ATD) émis auprès des banques et des particuliers due à leur refus de collaboration ;
- l'accroissement inquiétant du volume des opérations bénéficiant de régimes dérogatoires (marchés publics exonérés, opérations spéciales d'importation, ...);
- le volume important des chèques impayés ;

- l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO ;
- l'instabilité du Réseau informatique de l'administration (RESINA) et la non fluidité de la connexion ;
- le recouvrement des restes à recouvrer (RAR) en raison parfois de leur ancienneté;
- les délestages intempestifs de l'électricité.

B- Au titre des perspectives

Pour une mobilisation optimale des ressources, il s'agira principalement :

- de poursuivre la modernisation et la simplification des procédures en matière douanière et fiscale;
- de poursuivre le renforcement des capacités des services de recettes ;
- de poursuivre la mise en œuvre du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importations et d'exportations (SYLVIE);
- de poursuivre la mise en œuvre du système de suivi satellitaire des marchandises en transit (Tracking system);
- de poursuivre l'installation et l'exploitation des scanners ;
- de poursuivre la mise en œuvre de l'interconnexion du SYDONIA avec ceux des pays voisins (Mali, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire);
- d'intensifier les contrôles dans le cadre de la lutte contre la fraude, le faux à travers la sécurisation des quittanciers et l'informatisation de leur gestion ;
- d'intensifier les contrôles dans le cadre de la lutte contre la corruption ;
- de poursuivre les actions de communication institutionnelle et de sensibilisation en vue du renforcement du dialogue à l'endroit des usagers et des partenaires pour un plus grand civisme;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan stratégique 2016-2020 ;
- de mettre en application les modifications apportées à la législation fiscale à travers la loi de finances 2017;
- de renforcer au niveau des départements ministériels et institutions, le contrôle des inspections techniques des services sur le reversement des recettes collectées;
- de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie globale de mobilisation des financements extérieurs ;
- de dynamiser les échanges et les recoupements d'informations entre les régies de recettes d'une part et entre les régies de recettes et les autres structures de l'Etat (DGTTM, CNSS,...) d'autre part ;
- de poursuivre la mise en œuvre de la facture normalisée ;

- la mise sur internet de SYDONNIA WORLD :
- d'informatiser la gestion des recettes dans les postes et brigades mobiles de douanes non connecté au SYDONIA ;
- de renforcer la lutte contre la fraude à travers l'utilisation du nouvel outil d'analyse du risque (SYGICOD);
- de poursuivre et de consolider la segmentation des entreprises ;
- de mettre en place un cadastre fiscal;
- de poursuivre l'amélioration de la connectivité des services notamment par l'extension et la stabilisation de la connexion internet ainsi que l'augmentation de la bande passante du réseau informatique de l'administration;
- de maîtriser parfaitement le patrimoine immobilier de l'Etat pour optimiser les recettes locatives des structures de l'Etat par le recouvrement des arriérés.

De manière spécifique pour le secteur minier qui présente des opportunités de nouvelles ressources, il s'agira principalement de :

- poursuivre l'organisation du secteur de l'orpaillage artisanal en vue de sa fiscalisation et y renforcer la sécurité ;
- poursuivre le recensement de l'ensemble des activités des sociétés et des prestataires miniers pour une meilleure maîtrise de la matière imposable ;
- renforcer les capacités des structures de suivi et de contrôle technique des activités dans le domaine de la recherche minière ;
- mettre en œuvre les dispositions du nouveau code minier notamment en ce qui concerne la disposition relative au paiement du dividende prioritaire au profit de l'Etat ;
- valoriser l'action des services de douanes implantés au niveau des sites miniers.

Pour une meilleure exécution des dépenses, il s'agira également de:

- poursuivre le processus de rationalisation des dépenses de l'administration publique dans le sens de dégager des économies à affecter aux programmes sociaux et aux investissements productifs;
- poursuivre le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de dépense publique ;
- poursuivre la réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat ;
- poursuivre l'anticipation du processus de passation des marchés publics et des actions tendant à concilier l'exécution physique du budget, notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage public délégué;
- mettre en place des politiques de maîtrise de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone au niveau sectoriel ;
- poursuivre la dématérialisation des documents du circuit de la dépense publique ;

- poursuivre l'amélioration de la fonctionnalité des logiciels métiers ;
- garantir la stabilité du RESINA et assurer la fluidité de la connexion ;
- améliorer le climat social par des actions en faveur des secteurs économique et social ;
- poursuivre les efforts de soutien à la décentralisation ;
- palier le problème de délestages.

DEUXIEME PARTIE:

PROJET DE LOI DE REGLEMENT

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
-----SEPTIEME LEGISLATURE

PROJET DE LOI N°____2018/AN

PORTANT LOI DE REGLEMENT AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2017

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi organique 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 040-2016/AN du 15 décembre 2016 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, ensemble ses modificatifs ;

Vu le rapport sur le contrôle de l'exécution des lois de finances, exercice 2017, du de la Cour des comptes ;

Vu la déclaration générale de conformité entre les comptes des comptables principaux de l'Etat et le compte général de l'Ordonnateur, exercice 2017, du de la Cour des comptes ;

> a délibéré en sa séance du ... et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Ratifie, les décrets:

- n°2017-1178/PRES/PM/MINEFID du 30 novembre 2017.portant virement de crédits au budget de l'Etat, exercice 2017, à titre de modification ;
- n° 2017-1336/PRES/PM/MINEFID du 31 décembre 2017 portant ouverture de crédits au budget de l'Etat, exercice 2017, à titre d'avances;

Article 2:

Le montant définitif des encaissements de recettes est arrêté à la somme de mille quatre cent soixante dix sept milliards sept cent soixante douze millions sept cent cinquante cinq mille quatre cent onze (1 477 772 755 411) F CFA contre des ordonnancements de dépenses arrêtés à la somme de mille neuf cent soixante douze milliards six cent six millions huit cent soixante onze mille deux cent vingt quatre (1 972 606 871 224) F CFA.

<u>Article 3</u> :

La gestion de la trésorerie de l'Etat affiche un montant de mille neuf cent cinquante sept milliards deux cent vingt millions sept cent soixante cinq mille cinq cent seize (1 957 220 765 516) F CFA en ressources et de mille six cent soixante un milliards sept cent trente neuf millions cent trente quatre mille quarante un (1 661 739 134 041) F CFA en charges.

Article 4:

Les comptes et résultats de l'exécution des lois de finances, exercices 2017 sont arrêtés comme suit :

- Recettes (A)	1 477 772 755 411 F CFA
- Dépenses (B)	1 972 606 871 224 F CFA
- Solde budgétaire global (C) = (A-B)	- 494 834 115 813 F CFA
- Résultat des budgets annexes (D)	0 F CFA
- Résultat des comptes spéciaux du Trésor clos (hors comptes de prêts et d'avances) (E)	0 F CFA
- Pertes et profits sur opérations de trésorerie (F)	0 F CFA
- Résultat de la loi de règlement de l'exercice 2017 (G) = (C+D+E+F)	-494 834 115 813 F CFA
Total des produits (I)	1 477 772 755 411 F CFA
Total des charges (II)	1 507 260 676 041 F CFA
RESULTAT DE L'EXERCICE (I-II)	-29 487 920 630 F CFA

Article 5:

Rend compte de la gestion et des résultats des programmes

Article 6:

Le résultat de l'exercice comptable qui est déficitaire de **vingt neuf milliards quatre cent quatre vingt sept millions neuf cent vingt mille six cent trente (29 487 920 630) francs CFA** est transféré au bilan d'ouverture de l'exercice suivant.

Article 7:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de séance

ANNEXES AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT, EXERCICE 2017

ANNEXE I. CGAF ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT

ANNEXE II. ETAT DE DEVELOPPEMENT DES CREDITS OUVERTS ET

DES RECETTES ET DEPENSES CONSTATEES AU BUDGET

GENERAL

ANNEXE III. ETAT DE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS
CONSTATEES AUX COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

ANNEXE IV. RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
DIGIT DEG TABLEAUX	
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
AVERTISSEMENT	1
INTRODUCTION GENERALE	2
PREMIERE PARTIE :	5
EXPOSE DES MOTIFS	5
I. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	6
II. ANALYSE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	
A- Budget général	
B- Comptes spéciaux du Trésor	14
1- Situation des prévisions de recettes des comptes d'affectation spéciale	
2- Situation des prévisions de dépenses des comptes d'affectation spéciale	
C- Budgets annexes	
III. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE	
A- Budget général	
B- Comptes spéciaux du Trésor	
1- En recettes	
D- Ressources et charges de trésorerie	
-	
IV. SITUATION DE LA DETTE DE L'ETAT	38
V. SITUATION DES RESULTATS DES PROGRAMMES	
VI. LES COMPTES ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT	
A- Résultats et soldes de l'année	
B- Situation patrimoniale de l'Etat (bilan)	
C- Compte de résultat de l'Etat, exercice 2017 D- Situation des engagements hors bilan	
VII. ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA	
A- Critères de premier rang	
1- Ratio du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal	
3- Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal	
B- Critères de second rang	
1- Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales	
2- Taux de pression fiscale	53
VIII. ANALYSE DE QUELQUES RATIOS DE GESTION	54
IX. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES	
A- Au titre des difficultés	
B- Au titre des perspectives	55
DEUXIEME PARTIE :	58
PROJET DE LOI DE REGLEMENT	58